

Comparaison internationale de bibliothèques universitaires : étude de cas

Rapport à madame la ministre
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CABINET

- Monsieur Philippe GILLET, Directeur du cabinet
- Monsieur Thierry COULHON, Directeur adjoint du cabinet
- Madame Charline AVENEL, Conseillère de la ministre
- Monsieur Laurent PROBST, Conseiller de la ministre

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Monsieur Patrick HETZEL, directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
- Monsieur Ronan STEPHAN, directeur général pour la recherche et l'innovation
- Madame Claire GIRY, chef du Service de la coordination stratégique et des territoires
- Monsieur Michel MARIAN, chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire
- Monsieur Michel QUÉRÉ, directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, directrice des relations européennes, internationales et de la coopération

- Monsieur Jean-François DHAINAUT, président de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)
- Monsieur Daniel EGRET, président de l'agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE)
- Monsieur Lionel COLLET, président de la conférence des présidents d'universités (CPU)
- Monsieur le Président de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE)
- Monsieur Albert POIROT, Président de l'ADBU
- Monsieur Pascal WAGNER, Président de l'ABF

Comparaison internationale
de bibliothèques universitaires : étude de cas.

Janvier 2010

Suzanne JOUGUELET

*Inspecteur général
des bibliothèques*

Claire VAYSSADE

*Inspecteur général
des bibliothèques*

SOMMAIRE

Synthèse.....	1
1. OBJECTIFS ET METHODE.....	5
1.1. Choix d'une méthode par étude de cas	5
1.2. Les statistiques des BU françaises, une source remarquable... ..	7
1.3. ...avec des limites.....	8
1.4. Les statistiques étrangères sur les BU.....	9
1.5. Indicateurs retenus par l'enquête	10
1.6. Autres sources de données	11
1.7. Constitution de l'échantillon.....	12
2. RESULTATS DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE.....	15
2.1. Dépenses globales, masse salariale et effectifs.....	15
2.1.1. <i>Budget des universités et dépenses des bibliothèques.....</i>	<i>15</i>
2.1.2. <i>Les effectifs.....</i>	<i>19</i>
2.2. Acquisitions de documents.....	25
2.2.1. <i>Acquisitions de livres imprimés</i>	<i>25</i>
2.2.2. <i>Acquisitions de périodiques imprimés</i>	<i>27</i>
2.3. L'offre de ressources électroniques.....	28
2.3.1. <i>Typologie des ressources électroniques.....</i>	<i>28</i>
2.3.2. <i>Les dépenses relatives aux ressources électroniques.....</i>	<i>31</i>
2.3.3. <i>La part des ressources électroniques dans les dépenses documentaires globales.....</i>	<i>31</i>
2.3.4. <i>Usages : des données encore insuffisantes</i>	<i>32</i>
2.4. Usages sur place et à distance	35
2.4.1. <i>Locaux et places de lecture</i>	<i>35</i>
2.4.2. <i>Les horaires d'ouverture.....</i>	<i>37</i>
2.4.3. <i>La fréquentation sur place</i>	<i>39</i>
2.4.4. <i>Accès des services à distance.....</i>	<i>42</i>
2.5. Qualité des services : synthèse	44

3. QUELLES VISIONS STRATEGIQUES ?	45
3.1. Quels services pour les usagers ?.....	45
3.1.1. <i>Intégrer les évolutions technologiques.....</i>	45
3.1.2. <i>Elargir l'offre de services</i>	46
3.1.3. <i>Former les usagers.....</i>	47
3.1.4. <i>Connaître les usages et les attentes au moyen d'enquêtes de public</i>	47
3.2. La bibliothèque hybride	49
3.2.1. <i>La bibliothèque comme lieu</i>	49
3.2.2. <i>La bibliothèque virtuelle</i>	50
3.2.3. <i>L'adaptation des personnels aux changements.....</i>	51
3.3. A l'étranger, des plans stratégiques	52
3.4. En France, les contrats quadriennaux	54
3.4.1. <i>Les contrats quadriennaux.....</i>	54
3.4.2. <i>Le passage aux responsabilités et compétences élargies.....</i>	56
Conclusions :	57
Annexes.....	59

Synthèse

Inscrite au programme 2008-2009 de l'inspection générale des bibliothèques par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, la présente étude fait le point sur les comparaisons entre bibliothèques universitaires françaises et étrangères. Confié à Suzanne Jouguelet et Claire Vayssade, ce rapport constitue une suite du travail de l'inspection générale des bibliothèques sur « *L'évaluation de l'activité et des services documentaires français dans le cadre européen¹* » (2008), et se propose d'étudier comment concrètement l'évaluation des bibliothèques peut s'insérer dans l'évaluation internationale des universités.

En première partie on trouvera des informations sur les différentes méthodes comparatives en usage et les sources statistiques concernant les bibliothèques universitaires (BU). La technique la plus fréquente consiste à établir des classements entre pays à partir d'une sélection de moyennes nationales (taille des collections, dépenses annuelles consacrées aux acquisitions, places assises par étudiants). Ces indicateurs permettent d'établir une tendance générale de type macro-économique, mais comme toutes les statistiques établies à partir de moyennes, elles agrègent des universités et des bibliothèques dont ni la taille ni les missions ni les publics ne sont comparables. Ces travaux, certes utiles, ne peuvent cependant suffire aux universités car elles ne rendent pas compte des différences de taille, de discipline, de stratégies vis-à-vis de la recherche par exemple.

Pour effectuer des comparaisons, à l'heure de l'autonomie élargie des universités françaises et de l'arrêt du fléchage des crédits destinés aux bibliothèques, il a paru pertinent d'initier une approche basée sur des études de cas, ceci d'autant plus que l'on dispose de comparaisons récentes fondées sur des moyennes nationales. La technique choisie par l'IGB pour la présente étude repose sur un choix limité d'établissements : l'échantillon a été composé de 27 bibliothèques (14 bibliothèques étrangères, dont 11 en Europe, deux aux Etats-Unis et une au Canada, et 13 bibliothèques françaises).

Un questionnaire bilingue sur les moyens, les services de leurs bibliothèques et leur stratégie a été adressé aux directeurs de bibliothèques entre la fin 2008 et le début 2009 : les réponses à ce questionnaire, complétées par les informations disponibles sur les sites web et les rapports annuels ont fourni les principales sources de l'analyse. Les informations demandées portaient sur l'exercice budgétaire 2007, année pour laquelle des données statistiques complètes étaient disponibles dans tous les pays concernés.

Les résultats de cette enquête essentiellement quantitative forment la seconde partie de ce rapport. Deux grands types d'indicateurs ont été sélectionnés : d'une part des *indicateurs de moyens* concernant la place des bibliothèques universitaires dans l'université, leur poids budgétaire par rapport au budget global de l'université, leurs emplois et le poids de la masse salariale, les dépenses documentaires (papier et électronique) ; d'autre part des *indicateurs de résultats* concernant les publics et les services offerts.

¹ http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/08/1/rapport_ind_10_juin_32081.pdf

Du point de vue de la comparaison des données, les principaux résultats sont les suivants :

✓ Moyens des bibliothèques universitaires

- La part des dépenses par l'université consacrée à la BU varie de 1,5% à 6,5%, mais cet indicateur n'a pas de signification propre : les écarts budgétaires entre universités sont en effet tellement élevés qu'un pourcentage faible peut recouvrir un montant budgétaire important et inversement un pourcentage élevé peut correspondre à un budget faible en valeur absolue.
- La masse salariale représente de 40% à 66% du budget global de la bibliothèque. Cependant cet indicateur apparaît moins corrélé aux différences de coûts salariaux qu'à la masse budgétaire dont dispose l'établissement. Ainsi on observe que lorsque le budget de l'université est faible, le poids de la masse salariale est proportionnellement plus important. C'est le cas de la plupart des bibliothèques françaises.
- Dépenses documentaires et volumes d'acquisitions (documents imprimés et ressources électroniques) : toutes les bibliothèques étrangères, à l'exception de celle de Madrid, consacrent plus de 100 € par an et par étudiant à la documentation.
- Aucune bibliothèque française, à l'exception de la Sorbonne et de la BNUS, ne consacre 100€ par an et par étudiant à la documentation. Quatre d'entre elles y consacrent même moins de 50 euros : la BIU de Montpellier, le SCD de Paris 10 Nanterre, Lyon 2 et le SICD Grenoble 2&3.
- Sur les 10 bibliothèques qui consacrent plus d'1 million d'euros à l'acquisition de ressources électroniques, une seule est française : le SCD de Strasbourg.
- Il semble donc que la part du budget réservée aux acquisitions constitue dans certains cas la « variable d'ajustement » et non la dépense prioritaire de la bibliothèque.

✓ Indicateurs de résultats

- Parmi les 12 bibliothèques ayant totalisé plus d'un million d'entrées en 2007, 4 sont françaises (Strasbourg, Montpellier, Nantes et Nice) ; par comparaison, sur les 10 universités recevant le plus grand nombre d'étudiants, 5 sont françaises.
- En matière de services sur place, les bibliothèques françaises se distinguent par un ratio dans la norme de places assises, mais n'optimisent pas cet avantage, en raison d'une faible amplitude d'ouverture, tant hebdomadaire qu'annuelle.

En troisième partie, on trouvera une synthèse des stratégies retenues face à l'expansion massive des ressources électroniques et l'évolution des usages des publics universitaires. Les bibliothèques françaises sont confrontées aux mêmes défis que leurs homologues européennes ou nord-américaines : trouver un équilibre optimal entre usages sur place et à distance, faire face aux coûts de la documentation électronique et identifier des solutions d'archivage pérenne, faire preuve d'initiative pour travailler en réseau et mutualiser les moyens entre institutions.

En règle générale, on relève que les indicateurs de moyens relatifs aux bibliothèques universitaires corroborent les grands indicateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette préoccupation des moyens ressort largement dans les réponses à l'enquête, le souci des responsables de bibliothèques françaises étant que la progression des crédits de fonctionnement des universités françaises bénéficie également à la documentation.

Cependant, l'analyse comparative ne prend tout son sens que si elle compare le couple moyens/résultats si possible dans un groupe d'universités comparables par le volume des dépenses, la taille et la structure de la population des usagers. De ce point de vue les rapporteurs proposent de revoir l'échantillon tout en l'élargissant.

On soulignera que les sites universitaires les mieux classés sont ceux (Strasbourg, Montpellier, Nantes) où l'organisation documentaire a été la plus mutualisée. Cette observation justifie le maintien d'un fort encouragement à la mutualisation et au travail en réseau.

De même, en matière de résultats et de services rendus, l'étude confirme que les bibliothèques françaises, qui ont amélioré leurs ratios de places de lecture, n'optimisent pas assez cet avantage en raison d'une faible amplitude d'ouverture, tant hebdomadaire qu'annuelle. L'objectif national d'une extension des horaires d'ouverture ne peut que s'en trouver conforté.

Par ailleurs, sur le plan des stratégies, on constate une communauté de préoccupations face à l'évolution des modes de diffusion de l'information scientifique : équilibre à assurer entre bibliothèques physiques et bibliothèques virtuelles, maîtrise des coûts de la documentation électronique, adaptation des services et des personnels à de nouveaux modes d'appropriation des bibliothèques, formation des usagers etc.

En revanche l'insertion insuffisante de la documentation dans les objectifs stratégiques des établissements d'enseignement supérieur est incontestablement un point de préoccupation pour les années à venir.

Enfin, les rapporteurs soulignent l'importance de la visibilité de la documentation dans le contexte des classements internationaux d'universités. Dans ce sens ils recommandent de poursuivre la présente étude par échantillonnage, qui, pour prendre toute sa dimension, devra être reconduite selon un rythme régulier (tous les 2 à 3 ans).

1. OBJECTIFS ET METHODE

1.1. Choix d'une méthode par étude de cas

La question de la place de la France dans les classements internationaux (le *ranking*) devient désormais une préoccupation majeure du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comme des établissements. Quoique les ressources documentaires et leur disponibilité soient un des critères d'attractivité et de performance des universités aux yeux des chercheurs comme des étudiants², notamment les plus avancés, celles-ci sont encore loin de figurer explicitement dans les indicateurs dont la combinaison aboutit à ces palmarès. Seul à ce stade le classement du *Center for Higher Education Development- Allemagne* (CHE) prend en compte explicitement les bibliothèques dans ses critères, au niveau master et doctorat : appréciation sur le stock de livres (renouvellement, disponibilité et accessibilité) et sur les services tels que les outils de recherche ou les horaires d'ouverture. Dans la mesure où les ressources documentaires constituent dans la plupart des cas une part appréciable des sites universitaires, on relèvera avec intérêt que la visibilité des universités sur le web est un angle d'approche original du classement espagnol *Webometrics*.³

Pour autant le thème de la comparaison internationale est une référence constante dans les articles portant sur les bibliothèques françaises. La référence aux bibliothèques américaines en matière de collections ou d'horaires d'ouverture est par exemple un *leit motiv* des articles publiés par des enseignants chercheurs. Cependant comme le fait remarquer Antoine Compagnon dans une analyse consacrée à la référence constante aux universités américaines⁴, ces comparaisons sont rarement précises et rigoureuses, et confondent dans une même généralisation des établissements sans commune mesure de taille et d'ambition. A tous égards les universités américaines sont plus fortement différenciées que les universités françaises : « moins de 5% de ces établissements sont ce qu'on appelle des *research universities* (entre 100 et 120) [...] c'est à celles –là que l'on pense quasi exclusivement, et l'on oublie tout le reste quand on parle de l'université américaine en France, c'est-à-dire celles qui arrivent en tête dans le classement de Shanghai. »⁵. Ainsi par exemple les bibliothèques de Stanford, référence fréquemment évoquée, ne sont pas la norme : elles se classent parmi les premières

² Parmi les services offerts sur un campus, la bibliothèque arrive en 2ème position, d'après l'enquête conduite dans 46 institutions nord-américaines par David Cairn & Gary L. Reynolds: *The Impact of facilities on recruitment and retention of students*; in: *Facilities manager*, Marc/April 2006. http://www.appa.org/files/FMArticles/fm030406_f7_impact.pdf

³ - *Centre for higher education development* est un club de réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche, et qui effectue des classements au niveau allemand et européen. <http://www.che.de>

The "Webometrics Ranking of World Universities" est une initiative du laboratoire de Cybermétrique, groupe de recherche appartenant au Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC), le plus grand organisme de recherche public espagnol. <http://www.cindoc.csic.es/cybermetrics/>

⁴ Antoine Compagnon. *Leçons américaines*. Le Débat, n° 156, septembre-octobre 2009, p. 99-116.

⁵ Op. cit. p. 100.

bibliothèques mondiales et, sous l'angle des collections seraient plutôt à comparer avec la Bibliothèque nationale de France.

Sans tomber dans le travers de généralisations vagues et hâtives, *les comparaisons établies à partir de moyennes nationales ont également leurs limites*. Cette méthode comparative trouve sa justification lorsqu'il s'agit d'évaluer le *montant global des dépenses publiques entre des pays dont le niveau de développement économique est relativement équivalent, de même que les effectifs étudiants et la taille des universités*. En 1989, pour sensibiliser le gouvernement et l'opinion, le rapport Miquel avait ainsi souligné le retard français en matière de places de lecture et d'horaires d'ouverture (deux fois moins qu'en Grande Bretagne ou en Allemagne) ou d'emplois qualifiés. Ce type de comparaison a été aussi utilisé par la commission des finances du Sénat (1998), par le Conseil supérieur des bibliothèques (1999) ou plus récemment par la Cour des Comptes, dans la partie de son rapport annuel de 2005 consacré à l'étude de la situation des bibliothèques universitaires en France, **qui évoque « l'indiscutable retard accumulé par la France par rapport à d'autres pays occidentaux »⁶. Selon la Cour des Comptes : « Les écarts entre la France et les principales références étrangères se situent encore dans un rapport qui va au minimum du simple au double, quels que soient les critères de comparaison. Ainsi les données du Deutsches BundesInstitut pour l'année 2001 montrent que l'écart avec l'Allemagne, selon le critère choisi est au minimum de 1 à 3 et peut aller jusqu'à 1 à 6. »⁷. Dans la même logique, l'avant-projet de loi de finances 2005 faisait explicitement référence au niveau « modeste » de développement des bibliothèques de l'enseignement supérieur.**

Cette méthode a l'avantage d'indiquer une tendance, du même ordre par exemple que la mesure de la dépense nationale par étudiant ou par élève. Toutefois elle comporte deux limites importantes :

1. Outre les problèmes méthodologiques posés par le fait qu'il n'existe pas de recommandations, même au niveau européen, cette méthode agrège dans des indicateurs uniques les bibliothèques les plus diverses, celles par exemple des universités nouvelles dans des villes moyennes avec les bibliothèques anciennes de métropoles régionales. Du point de vue des collections, des surfaces en libre accès, des places de lecture, de l'architecture des bâtiments et de leur organisation, du volume des emplois, il y a pourtant peu de points communs entre ces bibliothèques, et la comparaison terme à terme de chacune de ces bibliothèques avec les moyennes allemandes ou britanniques fournit alors des résultats très différents des chiffres qui paraissent dans les moyennes nationales. Ainsi, comme on le verra dans les exemples qui suivent, certaines bibliothèques universitaires françaises récentes n'ont rien à envier aux bibliothèques étrangères en matière de libre accès ou de places de lecture. Pour d'autres, les plus anciennes, l'écart à la moyenne serait encore plus accablant.
2. La situation des bibliothèques ne doit pas exclusivement être appréciée d'un point de vue national *mais aussi de la place que leur accorde chaque établissement dans sa*

⁶ Cour des Comptes. p. 400.

⁷ Op. cit p. 403.

stratégie générale de recherche et de formation, a fortiori dans la situation nouvelle de responsabilité créée par l'accès des établissements français à une *autonomie élargie*.

De ce double point de vue l'approche par les moyennes nationales n'est pas suffisante et il faut la compléter par une approche au cas par cas, méthode que se propose d'expérimenter la présente étude. L'approche retenue ici n'est donc pas d'agréger des données à l'échelle nationale, mais au contraire d'isoler un ensemble d'éléments quantitatifs et qualitatifs émanant d'établissements français et étrangers. Ces établissements ont été individuellement sollicités : ils ont fourni des réponses personnalisées, inscrites dans leur environnement universitaire spécifique.

Il convient bien entendu de souligner *les limites de cette étude* qui constitue dans notre esprit le commencement d'une démarche qui devrait être prolongée et élargie.

Une première limite tient à la taille restreinte de l'échantillon. Pour des raisons de faisabilité, on s'en est tenu à 27 universités au total. Le questionnaire bilingue (français et anglais) quoiqu'il ait fait l'objet d'un test préalable, s'est avéré parfois insuffisamment précis : d'un pays à l'autre les contextes juridiques, universitaires sont suffisamment différents pour laisser subsister des ambiguïtés qui laissent le champ libre à des réponses difficilement exploitables. Dernière limite enfin, les chiffres disponibles étaient ceux de l'année 2007 lors du lancement du questionnaire. L'écart par rapport à la publication du rapport est donc de près de 3 ans. Comme souvent dans les enquêtes, ce sont moins les valeurs absolues qui sont à considérer que les valeurs relatives, sachant néanmoins qu'une prochaine enquête de ce type devrait rechercher l'objectif de disposer des chiffres de l'année N – 1.

Par convention, les bibliothèques sont désignées dans ce rapport par le nom de la ville de rattachement de l'université.

Le questionnaire est donné en annexe 1 (version française).

1.2. Les statistiques des BU françaises, une source remarquable...

Avantage d'un dispositif longtemps centralisé, la France dispose d'une série exceptionnelle de données statistiques sur les bibliothèques universitaires. Les données de *l'Enquête statistique sur les bibliothèques universitaires* constituent une *série continue depuis 1974* pour les principaux indicateurs. Le périmètre de cette enquête a été progressivement élargi en 1987 puis en 1997. De 1989 à 2008, elle a été éditée à la Documentation française sous le titre « *Annuaire des bibliothèques universitaires* ». Les chiffres les plus récents sont disponibles en ligne⁸, la publication papier étant désormais abandonnée. Depuis les années 1990, ont été introduits des classements et une typologie des bibliothèques qui distingue depuis 1999 les grandes bibliothèques pluridisciplinaires, les petites et moyennes pluridisciplinaires, les bibliothèques à dominante Science, technique, médecine ; Lettres, sciences humaines ; Droit, sciences économiques.

⁸ <http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>

Cette base de données qui rend possible les études de cas inclut pour chaque université ou grand établissement :

- le nombre de lecteurs inscrits, les taux de fréquentation, le nombre de documents prêtés et communiqués, le nombre de documents téléchargés, le nombre d'étudiants formés à la méthodologie documentaire ;
- les moyens en crédits et en emplois, la structure du budget, la structure des emplois, l'importance des collections, les surfaces, le nombre de places assises, le nombre de postes informatiques publics ;
- les acquisitions ventilées en dépenses de livres, dépenses de périodiques français et étrangers et ressources électroniques.

1.3. ...avec des limites

Si l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires françaises fournit des données précises avec une grande profondeur chronologique, elle ne peut être prise comme seule référence pour des comparaisons internationales, notamment en matière de recherche.

D'une part la documentation universitaire française malgré d'indéniables efforts d'intégration reste relativement dispersée. Une enquête récente de l'inspection générale des bibliothèques montre que **seulement 66 % des budgets documentaires sont centralisés par les établissements**. En moyenne nationale, cela signifie que **près d'un tiers des dépenses documentaires dépendent exclusivement des composantes**. Ces centres de documentation ou bibliothèques échappent en partie au recensement statistique de l'ESGBU.

Une seconde limite de l'appréciation des dépenses documentaires concerne plus spécifiquement encore la recherche. On sait que la recherche publique est réalisée, en France, par les universités, mais aussi par les organismes de recherche, généralistes comme le CNRS, ou spécialisés, comme l'Institut national pour la santé et la recherche médicale [INSERM] ou l'Institut national pour la recherche agronomique [INRA] ou le Centre de l'énergie atomique [CEA]⁹. **Ces organismes, notamment le CNRS, disposent de centres de documentation importants, qui ne sont pas pris en compte dans des enquêtes générales. Cette absence de données centralisées est préjudiciable à l'évaluation des forces et faiblesses de la documentation en France, et introduit de toute façon une présomption de sous-évaluation des moyens français lorsque l'on se livre à des comparaisons avec des pays dans lesquels la recherche publique se situe essentiellement dans les universités.**

Pour fournir un ordre de grandeur de ces limites on indiquera par exemple que pour une enveloppe globale des dépenses d'information scientifique et technique estimée à 130 M €, la part des organismes de recherche serait d'environ 44 M €.

A l'heure du développement des ressources électroniques en ligne, il serait hautement souhaitable que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche élargisse le

⁹ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/organism/index.htm#etab>

champ de l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires à l'ensemble de la documentation enseignement supérieur et recherche.

1.4. Les statistiques étrangères sur les BU

Adoptée par la conférence générale de l'UNESCO en 1970, une recommandation concernant les statistiques de bibliothèques a abouti à la publication d'une norme internationale¹⁰ adoptée par de nombreux pays. Ces données permettent des comparaisons internationales relativement homogènes concernant les moyens des bibliothèques.

La norme ISO 11620 : 2008 Information et documentation -Indicateurs de performance des bibliothèques- complète le dispositif, par des indicateurs de performance ; elle s'applique aux bibliothèques de tous types et de tous pays et peut servir à la comparaison dans une même bibliothèque au cours du temps.

L'étude « *Benchmarking des bibliothèques européennes* » conduite en 2007-2008 par l'Association des directeurs des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU) fournit un bon exemple d'utilisation comparative de statistiques nationales de bibliothèques. Elle compare une sélection de données statistiques des bibliothèques allemandes (*die Deutsche Bibliothekstatistik*), britanniques (enquête SCONUL), espagnoles (enquête REBIUN), permettant de situer les bibliothèques françaises par rapport à leurs homologues de trois pays européens.

Chaque pays dispose en effet de données statistiques concernant l'activité des bibliothèques universitaires et de recherche, qu'elles soient recueillies et traitées par des administrations ou par des associations professionnelles, ou les deux, et tout comme la France, dispose de séries longues de quelques dizaines d'années pour les activités classiques, telles que la fréquentation ou les prêts à domicile.

Depuis une dizaine d'années à cette collecte de chiffres de base, se sont adjoint des indicateurs de comparaison (*benchmarking*), permettant de situer telle ou telle bibliothèque parmi ses pairs.

Enfin, en ce qui concerne le champ de collecte, il varie selon l'organisation des universités et des instituts de recherche nationale : comme cela a été évoqué pour la France, avec son système dual universités/organismes de recherche, les statistiques allemandes ne concernent que les universités et pas les Instituts Max Planck¹¹. Il en sera tout autrement en Espagne ou au Canada par exemple.

Pour plus d'information sur les sources statistiques de la documentation universitaire et de recherche, se reporter à l'annexe 3 : organismes et associations professionnels.

¹⁰ ISO 2789. Information et documentation, statistiques internationales bibliothèques.

¹¹ Die Max-Planck-Gesellschaft : <http://www.mpg.de/>

1.5. Indicateurs retenus par l'enquête

Les indicateurs ont été sélectionnés en tenant compte autant que possible des recueils de données et de ratios existants dans les pays concernés ; pour la France, la Sous-direction des Bibliothèques et de l'Information Scientifique (SDBIS) ¹² a fourni des tableaux détaillés extraits de l'ESGBU 2007 ; les directeurs de bibliothèques françaises ont été sollicités de manière complémentaire sur les aspects qualitatifs et prospectifs.

Le questionnaire a pris en compte les indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les grilles statistiques de différents pays ont été analysées pour sélectionner des indicateurs sur les moyens, les activités (notamment les services au public), et les collections, avec un accent mis sur les ressources électroniques. On peut citer à titre d'exemple les éléments suivants venant de référentiels étrangers comparés avec l'ESGBU :

Budget global de la bibliothèque

ESGBU : Budget total affecté à la bibliothèque, dont masse salariale pour les emplois de l'Etat.

SCONUL Society of College, National and University Libraries : *Total gross library expenditure* : inclut les dépenses documentaires, d'équipement, de fonctionnement et la totalité des coûts de personnel, la donnée budgétaire concernant les dépenses pour le personnel professionnel est identifiée.

ARL Association of Research Libraries : Une table de classement porte sur: « Total library expenditure ».

Part du budget documentaire

ESGBU : Dépenses documentaires /Dépenses totales (3.4)

SCONUL : (J2) pourcentage de l'information dans le budget total de la bibliothèque.

NB SCONUL calcule les pourcentages suivants, par rapport au budget total de la bibliothèque : personnel, information, équipement ; autres dépenses de fonctionnement.

Ratio dépenses documentaires par étudiant

L'ESGBU ne calcule que les dépenses documentaires par étudiant et par lecteur inscrit, Tandis que SCONUL calcule *les dépenses totales* de la bibliothèque par étudiant et par utilisateur.

¹² (Devenue en mars 2009 MISTRD : Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire)

Ratio budget bibliothèque/budget institution

SCONUL calcule le pourcentage du budget total de la bibliothèque par rapport au budget total de l'institution (H1).

En 2007, l'ESGBU 2007 introduit pour la première fois le budget documentaire total de l'université. On peut donc calculer le ratio budget documentaire de la bibliothèque/ budget de l'université

Autres nouveautés introduites : masse salariale globale ; distinction entre dépenses d'acquisitions pour la formation et pour la recherche.

Ressources électroniques

L'ARL dispose de deux indicateurs généraux intéressants :

- dépenses pour les documents électroniques ;
- pourcentage du budget des documents électroniques par rapport au budget total de la bibliothèque.

Des questions plus qualitatives ont été introduites sur la gouvernance et les liens avec l'université, les études de publics, les réseaux de coopération à différents niveaux, les projets et la stratégie pour répondre aux défis de l'avenir. La liste des principaux réseaux de coopération des bibliothèques de l'échantillon figure en annexe 3.

Les questionnaires ont été envoyés aux bibliothèques étrangères à la fin de l'année 2008. Après une première analyse de leurs réponses, qui se sont échelonnées sur le premier semestre 2009, une version française du questionnaire a été établie pour les bibliothèques françaises sélectionnées. Il a été allégé des questions statistiques, car les données de l'ESGBU étaient disponibles, fournies par le MESR ; par contre, il a été enrichi sur certains points : horaires d'ouverture, tableaux de bord, enquêtes de publics, évolution des qualifications du personnel. Les réponses françaises sont parvenues en majorité à la fin du premier semestre 2009, permettant une restitution partielle des résultats aux directeurs de bibliothèques universitaires, en juin 2009, lors de la journée organisée par la [MISTRD].

1.6. Autres sources de données

Pour compléter l'analyse des réponses au questionnaire, d'autres sources ont été exploitées, en particulier les sites Internet des bibliothèques ou de leurs universités, avec une attention particulière pour les rapports annuels ; notons que ces derniers ne sont pas toujours disponibles en ligne, et lorsque c'est le cas, ils ne sont pas toujours faciles d'accès ni exploitables en l'état (par exemple obstacles linguistiques, car les bibliothèques non francophones retenues n'offrent pas toutes une version de leur site en anglais et, quand cette version existe, elle est souvent appauvrie et ne présente que les informations générales ou à destination des étudiants étrangers). Les pages en anglais du site de la bibliothèque de l'université d'Utrecht renvoient par exemple aux rapports annuels en néerlandais.

1.7. Constitution de l'échantillon

Pour constituer l'échantillon de la présente étude, les *choix se sont portés essentiellement sur des universités européennes* (11 universités dans 8 pays), en raison de la similitude de leur fonctionnement et de l'harmonisation des formations au niveau européen dans le cadre du processus de Bologne : cursus organisé en Licence, Master, Doctorat (LMD). Pour opérer cette sélection, les inspecteurs se sont appuyés sur le réseau de la *Ligue des bibliothèques européennes de recherche* (LIBER), grâce aux contacts établis au titre de la *Division Management et administration* qui a conduit une enquête sur les organigrammes de certaines bibliothèques européennes¹³ en 2006 - 2007.

Pour obtenir un échantillon représentatif, ont été choisis des établissements universitaires de taille relativement comparable à celle des universités françaises (nombre d'étudiants etc.), avec le croisement de différents critères, comme par exemple l'âge de l'institution (des plus anciennes comme Uppsala -1477- aux plus récentes comme Madrid -1989-), le mode de financement de l'université (public à échelon national, régional, comme le canton en Suisse, le Land en Allemagne etc., ou à statut privé), le type de bibliothèque (avec des missions strictement universitaires, ou aussi nationales ou publiques).

Enfin, en raison de la référence fréquente aux BU américaines dans un grand nombre de publications et malgré les différences entre l'organisation de l'enseignement supérieur outre-Atlantique et enseignement supérieur en Europe, il a paru utile d'ajouter trois établissements d'Amérique du Nord.. Outre les très forts écarts de moyens budgétaires (l'écart est de 1 à 36) ce que démontre le cas très particulier que représente l'Université de Stanford, on rappellera qu'un certain nombre de BU françaises assument à la fois le rôle de *College libraries* et d'*University libraries* américaines ce qui rend difficile les comparaisons terme à terme.

A l'exception d'Imperial College à Londres, les universités étrangères sont toutes pluridisciplinaires.

Pour la France, 13 bibliothèques ont été retenues, avec des localisations à Paris et en région ; elles reflètent une diversité d'organisation (services communs de documentation, services interuniversitaires de documentation, bibliothèque nationale et universitaire) et relèvent soit d'universités généralistes, soit d'université à avec des dominantes disciplinaires (Sciences, technique et médecine par exemple). Elles sont pour la plupart impliquées dans les projets stratégiques de leurs universités : PRES et/ou opérations campus.

Certaines bibliothèques universitaires assument aussi des fonctions de bibliothèques publiques, d'autres ont de surcroît des missions nationales. Ainsi, la BNU à Strasbourg compte parmi ses lecteurs actifs plus de 35% de public non universitaire. **C'est pourquoi, de manière à favoriser la comparaison, les rapporteurs ont retenu comme seule catégorie de public les étudiants, de la 1^{ère} année d'étude jusqu'au doctorat.**

On trouvera en annexe 2 pour chaque bibliothèque étrangère ne fiche de présentation.

¹³ Jouguelet Suzanne: « Organizational charts in a selection of LIBER libraries: analysis of current trends », LIBER Quarterly, vol 16 (2006).

Echantillon de bibliothèques étrangères

Pays	Bibliothèques	typologie	Nombre d'étudiants année 2007-2008
Allemagne	BU de Fribourg en Brisgau	pluridisciplinaire	20 714
Danemark	BNU d'Aarhus	Pluridisciplinaire et nationale	29 550
Espagne	BU de Barcelone *	Pluridisciplinaire	56 097
	BU de Madrid (Université Carlos III)	Pluridisciplinaire sauf médecine	18 956
Grande-Bretagne	BU de Manchester	Pluridisciplinaire	35 441
	BU de l'Imperial College à Londres *	Science, Technique, Médecine + école de commerce	12 319
Norvège	BU d'Oslo	Pluridisciplinaire et nationale	27 030
Pays-Bas	BU d'Utrecht	Pluridisciplinaire	29 082
Suède	BU d'Uppsala	Pluridisciplinaire	22 000
Suisse	BU de Bâle	Pluridisciplinaire et publique (canton de Bâle)	11 838
	Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne	Pluridisciplinaire et publique (canton de Vaud)	11 062
Canada	Bibliothèque de l'université de Montréal	Pluridisciplinaire	27 938
Etats-Unis	Bibliothèque de l'université de Stanford	Pluridisciplinaires	14 945
	Bibliothèque de l'université de l'Etat de Virginie		20 493

* membres de la *Ligue des universités européennes de recherche (League of European Research Universities – LERU www.leru.org)*.

Echantillon des bibliothèques universitaires françaises

Bibliothèques	typologie	Nombre d'étudiants année 2007-2008
Lyon 1	Science, Technique, Médecine	29 856
Lyon 2	Lettres et Sciences humaines	27 182
Montpellier (BIU)	Pluridisciplinaire	48 329
Nancy 1	Science, Technique, Médecine	16 027
Nantes	Pluridisciplinaire	30 978
Nice	Pluridisciplinaire	23 825
Strasbourg (SCD) **	Pluridisciplinaire	39 527
Strasbourg (BNU) **	Lettres et Sciences humaines	7 257
Toulouse 1	Droit, Sciences économiques	15 972
Paris 10	Lettres et Sciences humaines Droit, Sciences économiques	29 345
Paris 11**	Science, Technique, Médecine Droit, Sciences économiques	26 876
Sorbonne (BIU)	Lettres et Sciences humaines	9 550

** membres de la *Ligue des universités européennes de recherche (League of European Research Universities – LERU www.leru.org)*.

2. RESULTATS DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE

2.1. Dépenses globales, masse salariale et effectifs.

2.1.1. Budget des universités et dépenses des bibliothèques

Tableau 1 : budget des universités et dépenses des bibliothèques (masse salariale incluse)
Par ordre décroissant

Universités	Budget de l'université en millions d'€	Dépenses bibliothèque en millions d'€
Au-dessus de 1 000 M €		
Stanford	2 530	42,83
Virginia	1 559	22,93
De 500 M € à 1 000 M €		
Oslo	898,2	25,68
Manchester	751,6	17,58
Utrecht	738,1	21,11
Imperial College Londres	662,6	10,12
Aarhus	588	24,30
Uppsala	560	19,80
En dessous de 500 M €		
Strasbourg	430,8	10,07 (SCD)
		6,94 (BNU)
Montpellier*	392	10,64
Barcelone	390	18,95
Bâle	350	12,61
Lyon 1	348	6,52
Paris 11	344	5,90
Montréal	337,7	17,66
Paris 1*	283	8,60 (Sorbonne)
Fribourg en Brisgau	242,7	8,59
Nantes	225	8,10
Nice	206	5,80
Nancy 1	203,3	3,73
Lausanne UCL	187	11,08
Madrid	180	6,32
Paris 10	159,2	6,43
Lyon 2	121,5	4,91
Grenoble 2&3	103,5	4,17
Toulouse 1	69,2	4,48

* Montpellier : budget globalisé des 3 universités

* la Sorbonne n'est qu'une des bibliothèques relevant de l'université Paris 1 (la bibliothèque Cujas et le SCD de l'université figurent également à son budget)

La forte différence entre les budgets des universités françaises et ceux des universités étrangères trouve naturellement sa conséquence dans l'écart entre budgets des bibliothèques françaises et étrangères (Tableau 2). Strasbourg et Montpellier, deux sites où les efforts de regroupement et de mutualisation comptent parmi les plus importants, constituent deux exceptions notables. Dans une majorité d'universités françaises de l'échantillon, le nombre d'étudiants desservis étant plus importants, les budgets documentaires vont se situer eux aussi en-deçà de ceux de leurs homologues étrangers.

Si l'on considère le pourcentage des dépenses consacrées aux BU, masse salariale incluse (tableaux 3 et 4) par rapport au budget global de l'université, on constate des écarts assez importants qui vont de 1,5 % à 6,5%, mais cet indicateur demeure plutôt relatif par rapport à la valeur absolue des dépenses, et ne vaudrait qu'à budget universitaire équivalent. Ainsi Stanford et Virginia ne consacrent que 1,5% et 1,7% de leur budget à leurs bibliothèques mais leurs dépenses en ce domaine se placent, et de très loin, largement au dessus d'autres établissements.

**Tableau 2 : pourcentage du budget de l'université consacré à la bibliothèque
(budget supérieur à 500 M €)**

Universités	Budget université en millions d'€	Dépenses bibliothèques en millions d'€	Pourcentage du budget de l'université
Au dessus de 1000 M €			
Stanford	2 530	42,83	1,7%
Virginia	1 559	22,93	1,5%
De 500 M € à 1 000 M €			
Aarhus	588	24,30	4,1%
Uppsala	560	19,80	3,5%
Utrecht	738,1	21,11	2,9%
Oslo	898,2	25,68	2,9%
Manchester	751,6	17,58	2,3%
Imperial College Londres	662,6	10,12	1,5%

Tableau 3 : Pourcentage du budget de l'université consacré à la bibliothèque (budgets inférieurs à 500 M)
(En millions d'euros)

En dessous de 500 M €	Budget université	Dépenses bibliothèque	Pourcentage du budget de l'université
Toulouse 1	69,2	4,48	6,5%
Lausanne UCL	187	11,08	5,9%
Montréal	337,7	17,66	5,2%
Barcelone	390	18,95	4,9%
Lyon 2	121,5	4,91	4,0%
Paris 10	159,2	6,43	4,0%
Grenoble 2&3	103,5	4,17	4,0%
Bâle	350	12,61	3,6%
Nantes	225	8,10	3,6%
Fribourg en Brisgau	242,7	8,59	3,5%
Madrid	180	6,32	3,5%
Sorbonne	283	8,6	3,0%
Nice	206	5,8	2,8%
Montpellier*	392	10,64	2,71%
SCD Strasbourg	430,8	10,07	2,3%
Lyon 1	348	6,52	1,9%
Nancy 1	203,3	3,73	1,8%
Paris 11	344	5,9	1,7%

* Montpellier : budget globalisé des 3 universités

Part du budget consacrée aux personnels

Tableau 4 : Part des dépenses en personnel par rapport aux dépenses totales de la Bibliothèque
(En millions d'euros)

	Dépenses totales bibliothèque	Dépenses en personnel	% des dépenses en personnel
Masse salariale supérieure à 60 % du budget			
BNU Strasbourg	6,93	4,22	66,5
Montpellier	10,64	7,03	66
Toulouse 1	4,48	2,96	66
Lausanne UCL	11,08	7,3	65,8
Nice	5,8	3,8	65
Fribourg en Brisgau	8,59	5,44	63,4
Paris 10	6,43	4,31	61
Grenoble 2&3	4,17	2,56	61
Paris 11	5,9	3,58	60
Lyon 2	4,91	2,95	60
Masse salariale supérieure à 50 % du budget			
Bâle	12,61	7,5	59,4
Stanford	42,83	25,3	59
Madrid	6,32	3,67	58,2
Barcelone	18,95	10,24	54
Virginia	22,93	12	52,7
Sorbonne	8,6	4,5	52,4
Montréal	17,66	9,23	52,2
Manchester	17,58	9,17	52,1
Nantes	8,1	4,27	52
Nancy 1	3,73	1,96	52
Masse salariale supérieure à 40 % du budget			
Imperial College Londres	10,12	4,98	49,3
Lyon 1	6,52	3	47
Utrecht	21,11	9,62	45,5
SCD Strasbourg	10,07	4,5	44,7
Uppsala	19,8	8,4	42,4
Aarhus	24,3	10,1	41,5
Oslo	25,68	10,3	40,1

Dans une majeure partie des bibliothèques universitaires, la masse salariale constitue la part la plus importante des dépenses, l'écart variant néanmoins de 40% à plus de 66%. Dans l'échantillon retenu, on constate que les 20 bibliothèques qui consacrent plus de 50% de leur budget à la masse salariale, se situent dans le groupe des universités dont les budgets sont inférieurs à 500 M €. **Sur les 10 bibliothèques qui consacrent plus de 60% de leur budget global à la masse salariale, 8 sont des bibliothèques françaises.**

La part des dépenses de personnel témoigne en fait du faible niveau des autres dépenses, mais aussi, pour les bibliothèques françaises en particulier d'un certain pyramidage des emplois. Ce pyramidage peut trouver sa justification dans la présence d'importants fonds

patrimoniaux : ainsi la BNU de Strasbourg (66,5%) ou la BIU de Montpellier (66%) emploient davantage de conservateurs mais cette explication reste partielle puisque par exemple la BIU de la Sorbonne avec 52,4% se situe nettement en dessous de ces pourcentages.

2.1.2. Les effectifs

La classification des emplois et les modalités de gestion des personnels varient fortement selon la législation des Etats concernés, ce qui exclut des comparaisons terme à terme au niveau international. Il est possible en revanche de comparer l'effectif total d'une bibliothèque et d'identifier l'effectif de personnel qualifié en bibliothéconomie.

Tableau 5 : Effectif comparé des BU (en équivalent temps plein ou ETP)

Bibliothèque	Rang	Effectif total	Professionnels des bibliothèques	Pourcentage des professionnels
Effectif total supérieur à 200 agents				
Stanford	1	496	292	58,9%
Virginia	2	378	101	26,7%
Montréal	3	312	89	28,5%
Manchester	4	252,3	64	25,4%
Barcelone	5	248	161	64,9%
Aarhus	6	228	153	67,1%
Uppsala	7	215	130	60,5%
Effectif total supérieur à 100 agents				
Oslo	8	180,7	111	61,4%
Fribourg en Brisgau	9	164,5	122	74,2%
Madrid	10	164	69	42,1%
Bâle	11	160	127,5	79,7%
Utrecht	12	160	139	86,9%
Montpellier	13	153	127	83,0%
Strasbourg SCD	14	127	102	80,3%
Imperial College Londres	15	126	57	45,2%
Sorbonne	16	122	101	82,8%
Nantes	17	104	83	79,8%
Paris 10	18	102	77	75,5%
Strasbourg BNU	19	100	64	64,0%
Effectif total inférieur à 100 agents				
Paris 11	20	99	82	82,8%
Lausanne UCL	21	98	77,8	79,4%
Nice	22	89	64	71,9%
Lyon 1	23	70	62	88,6%
Toulouse 1	24	70	50	71,4%
Grenoble 2&3	25	68	58	85,3%
Lyon 2	26	66	52	78,8%
Nancy 1	27	49	44	89,8%

Dans le tableau 5 ne sont pas comptabilisés pour les bibliothèques françaises les emplois rémunérés sur ressources propres

En valeur absolue, l'effectif des bibliothèques universitaires étrangères se situe largement au dessus des bibliothèques universitaires françaises, Montpellier étant la plus importante sous ce critère.

On constate en revanche que les bibliothèques françaises se caractérisent par un pourcentage élevé de personnels de bibliothèque qualifiés par rapport à l'ensemble de l'effectif.

En pourcentage, **on constate des variations importantes à l'intérieur de chaque groupe entre l'effectif global employé dans une bibliothèque et celui des professionnels** Ceci est notable pour les bibliothèques nord-américaines, qui emploient un grand nombre d'étudiants ou d'agents non qualifiés, pour participer au service public et au rangement des collections.

Par ailleurs **les écarts sont aussi justifiés par un plus grand éventail des qualifications** : en plus des bibliothécaires certaines bibliothèques étrangères emploient un nombre non négligeable de spécialistes en informatique et systèmes d'information.

Compte-tenu des fortes disparités concernant les statuts des personnels et les types de contrats, ces données restent indicatives quant aux ordres de grandeur. Des données plus précises exigeraient une enquête spécifique détaillant les métiers, les fonctions assurées, la répartition entre « front office » et « back office » selon les catégories de personnel.

Dépenses documentaires

Par dépenses documentaires, il est entendu la part du budget consacré **aux acquisitions stricto sensu**. Les dépenses relatives à l'entretien des collections, à leur conservation ou mise en valeur, sont exclues de ce champ.

Le classement des bibliothèques en fonction de leurs dépenses documentaires totales met en relief le niveau élevé des bibliothèques d'Amérique du nord et du Royaume-Uni. Néanmoins Oslo apparaît dès la 2^e place, Barcelone dès la 5^e. Si l'on met à part le cas de Stanford, qui approche 11,8 M €, on peut déterminer les ensembles suivants :

**Tableau 6 : Dépenses documentaires
(En millions d'euros)**

Bibliothèque	Dépenses documentaires
Stanford	11,8
Dépenses documentaires supérieures à 5 M €	
Oslo	7,13
Virginia	7,11
Manchester	6,56
Barcelone	6
Montréal	5,63
Utrecht	5,61
Dépenses documentaires supérieures à 3 M €	
Imperial College Londres	4,44
Aarhus	4,1
Bale	3,95
Uppsala	3,7
Strasbourg	3,2
Dépenses documentaires supérieures à 2 M €	
Lausanne	2,76
Lyon 1	2,71
Friburg en Brisgau	2,64
Nantes	2,25
Montpellier	2,16
Dépenses documentaires supérieures à 1 M €	
Madrid	1,73
Sorbonne	1,71
Paris 11	1,61
Nice	1,36
Nancy 1	1,3
Paris 10	1,2
BNUS	1
Dépenses documentaires supérieures à 500 000 €	
Toulouse 1	0,93
Lyon 2	0,88
Grenoble 2 & 3	0,64

Du point de vue des dépenses documentaires, les bibliothèques universitaires françaises se situent dans les tranches les plus basses, trois d'entre elles disposant de moins d'1 million d'euros par an.

L'indicateur «dépenses documentaires par étudiant» (tableau 8) permet de relativiser l'indicateur « dépenses documentaires » et de comparer les résultats d'un groupe à l'autre.

Tableau 7 : Ratio des dépenses documentaires par étudiant

Bibliothèque	Dépenses documentaires	Nb d'étudiants inscrits à l'université	Ratio dépenses documentaires /étudiant
Dépenses documentaires par étudiant			
Stanford	11,8	14 945	789
Dépenses documentaires par étudiant entre 300 et 400 €			
Imperial College Londres	4,44	12 319	361
Virginia	7,1	20 493	347
Bâle	3,95	11 838	334
Dépenses documentaires par étudiant supérieures à 200 €			
Oslo	7,13	27 030	264
Lausanne	2,76	11 062	250
Montréal *	5,63	27 938	202
Dépenses documentaires par étudiant supérieures à 100 €			
Utrecht	5,61	29 082	193
Manchester	6,56	35 441	185
Sorbonne*	1,71	9 950*	171
Uppsala	3,7	22 000	168
Aarhus	4,1	29 550	139
BNUS**	1	7 257**	138
Friburg en Brisgau	2,64	20 714	128
Barcelone	6	56 097	106
Dépenses documentaires par étudiant entre 50 et 100 €			
Madrid	1,73	18 956	92
Lyon 1	2,71	29 856	91
Nancy 1	1,3	16 027	81
Strasbourg SCD	3,2	39 527	81
Nantes	2,25	30 978	73
Paris 11	1,6	26 876	60
Toulouse 1	0,93	15 972	58
Nice	1,36	23 825	57
Dépenses documentaires par étudiant inférieures à 50 €			
Montpellier	2,16	48 329	45
Paris 10	1,2	29 345	41
Lyon 2	0,9	27 182	32
Grenoble 2&3	0,64	23 757	27

* Montréal : le nombre indique uniquement les étudiants à temps plein ; 11 447 étudiants supplémentaires sont à temps partiel.

* A la Sorbonne, seuls les étudiants et enseignants en lettres et sciences humaines ont vocation à utiliser la bibliothèque. Le nombre retenu est donc celui des étudiants inscrits à la bibliothèque. La totalité des étudiants inscrits dans les 5 universités cocontractantes pour le fonctionnement de la bibliothèque de la Sorbonne (Paris 1, Paris 3, Paris 4, Paris 5, et Paris 7) s'élève à 40 134, mais il n'a donc pas été retenu dans l'enquête.

** BNUS : seuls sont comptabilisés les étudiants inscrits à la bibliothèque, et non à l'université

Toutes les bibliothèques étrangères, sauf Madrid, consacrent plus de 100€ par an et par étudiant à la documentation.

Parmi l'échantillon français, 2 bibliothèques consacrent plus de 100€ par étudiant : la Sorbonne et la BNUS.

Toutes les autres dépensent moins de 100€ par an et par étudiant à la documentation.

Quatre d'entre elles y consacrent même moins de 50 euros : la BIU de Montpellier, le SCD de Paris 10 Nanterre, Lyon 2 et le SICD Grenoble 2&3.

Parmi ces dernières, une bibliothèque est CADIST en SHS (Grenoble 2&3).

Ces constats méritent d'être nuancés, au moins pour deux raisons :

- ✓ la première tient aux écarts très importants entre les droits d'inscription à l'entrée des universités, qui s'élevaient par exemple à 3 450 € à l'Imperial College de Londres, tandis qu'en France ils n'étaient que de 165 € pour le niveau Licence, 215 € pour le niveau Master et 326 € pour le doctorat pour l'année 2007-2008 ; ces écarts dans les droits d'inscription se retrouvent assez naturellement dans la part que verse l'université à la bibliothèque par étudiant (en France, en 2007, la part du droit de scolarité affectée au service commun de documentation, fixée par le conseil d'administration de l'établissement, ne peut être inférieure à 28 €, mais ne l'excède souvent pas).
- ✓ la deuxième est que l'indicateur « dépenses par étudiant » devrait, pour être plus pertinent, être détaillé par niveau d'étude et par grandes disciplines.

On peut compléter cette analyse en considérant la part des dépenses consacrées aux acquisitions de collections dans le budget global de chacune des bibliothèques universitaires (tableau 9).

**Tableau 8 : Part des dépenses consacrées aux collections par rapport aux dépenses totales de la BU
(En millions d'euros)**

	Dépenses totales des bibliothèques (1)	Dépenses consacrées aux collections	Pourcentage des dépenses de collections
Pourcentage supérieur à 30%			
Imperial College Londres	10,12	4,44	43,9
Lyon 1	6,52	2,71	41,6
Manchester	17,58	6,56	37,3
Nancy 1	3,73	1,3	34,7
Montréal	17,66	5,63	31,9
SCD Strasbourg	10,07	3,2	31,6
Barcelone	18,95	6	31,5
Bâle	12,61	3,95	31,3
Virginia	22,93	7,1	31
Fribourg en Brisgau	8,59	2,64	30,7
Pourcentage supérieur à 20%			
Nantes	8,1	2,25	27,8
Oslo	25,68	7,13	27,7
Stanford	42,83	11,8	27,5
Madrid	6,32	1,73	27,5
Paris 11	5,9	1,6	27
Utrecht	21,11	5,61	26,6
Lausanne UCL	11,08	2,76	24,9
Nice	5,8	1,36	23
Toulouse 1	4,48	0,93	20,8
Montpellier	10,64	2,16	20
Sorbonne	8,6	1,71	20
Pourcentage inférieur à 20%			
Uppsala	19,8	3,7	18,6
Aarhus	24,3	4,1	16,8
Lyon 2	4,91	0,9	17,9
BNUS	6,93	1	15
Paris 10	6,43	1,2	15
Grenoble 2&3	4,17	0,64	15

(1) Dépenses totales des bibliothèques : masse salariale incluse

Le pourcentage du budget de la bibliothèque consacré aux acquisitions documentaires varie dans un rapport de presque 1 à 3, entre les bibliothèques d'Imperial College (près de 44%) ou Lyon 1 (41,6%), et celles de Grenoble 2&3, Paris 10 ou la BNUS (15%). Ceci s'explique en grande partie par le poids des charges de fonctionnement auxquelles doivent faire face certaines bibliothèques (maintenance et gardiennage des locaux, chauffage et climatisation, réseaux informatiques etc.), tandis que d'autres ne se voient pas imputer ces frais par l'université. Ainsi, la bibliothèque de Grenoble 2&3 consacre un quart de son budget à ces dépenses, tout comme Paris 10 ou la Sorbonne. Les frais de maintenance de la BNUS représentent environ 20% de son budget. A contrario, les dépenses autres que celles du personnel et des collections s'élèvent à moins de 7% à Imperial College, et à moins de 10% à Bâle.

Il semble que la part du budget réservée aux acquisitions, en particulier aux monographies constitue dans certains cas la « variable d'ajustement » et non la dépense prioritaire de la bibliothèque.

2.2. Acquisitions de documents

Les budgets relatifs aux différentes catégories de documents et leur répartition, figurent à l'annexe 4 : tableaux budgétaires concernant les acquisitions documentaires.

2.2.1. Acquisitions de livres imprimés

Tableau 9 : Nombre de titres acquis par ordre décroissant et ratio par étudiant

Bibliothèques	Acquisition de livres (volumes)	Effectifs étudiants université	Ratio livres/étudiant
Supérieures à 40 000 volumes			
Oslo	45 972	27 030	1,7
Aarhus	44 855	29 550	1,5
Fribourg en Brisgau	43 239	20 714	2
Virginia	41 048	20 493	2
Supérieures à 30 000 volumes			
Barcelone	38 590	56 097	0,7
Stanford	35 000	14 945	2,3
Montpellier	34 343	48 329	0,7
Supérieures à 20 000 volumes			
Madrid	29 088	18 956	1,5
Manchester	28 612	35 441	0,8
Nantes	27486	30 978	0,9
Uppsala	25 000	22 000	1,1
Montréal	23 305	27 938	0,8
Supérieures à 10 000 volumes			
Paris 10	19 959	29 345	0,7
Lausanne	17 883	11 062	1,6
Strasbourg	16741	39 527	0,4
Sorbonne*	16 257	9 950	1,63
Paris 11	15 905	26 876	0,6
BNUS	15 725	7257	2,16
Utrecht	15 295	29 082	0,5
Lyon 2	14 805	27 182	0,5
Grenoble 2&3	11 590	23 757	0,5
Imperial College Londres	11 377	12 319	0,9
Toulouse 1	11 228	15 972	0,7
Nice	10 711	23 825	0,4
Inférieures à 10 000 volumes			
Lyon 1	8 443	29 856	0,3
Nancy 1	7 501	16 027	0,5
Bâle	NA	11 838	ND

Seulement trois universités achètent plus d'un volume par étudiant. Il s'agit de la bibliothèque de Stanford qui acquiert environ 3 ouvrages par étudiant et de celles de Fribourg et de Virginie (2 par étudiant).

Aucune bibliothèque française n'achète plus d'un livre par étudiant, si l'on fait exception de la BNU de Strasbourg et de la Sorbonne. Le SCD de Nantes s'en approche (0,9 livre par étudiant).

Certes, l'indicateur « nombre de volumes acquis annuellement par étudiant » doit être inséré dans un contexte disciplinaire : ainsi les bibliothèques à dominante science, technique et médecine investissent surtout dans les périodiques et les ressources électroniques, comme l'indique le faible pourcentage du budget consacré aux achats d'ouvrages, comme par exemple à Lyon 1, avec 11,8%.

Mais ce constat est plus inquiétant pour des bibliothèques à dominante lettres, sciences humaines et sociales, et confirme ce qui a été observé plus haut en ce qui concerne le montant des dépenses documentaires par étudiant et leur part dans le budget de la bibliothèque.

Parmi ces faibles niveaux d'acquisitions figurent Paris 10 Nanterre (19 959 ouvrages pour près de 30 000 étudiants), Lyon 2 (moins de 15 000 ouvrages pour plus de 27 000 étudiants, ou Grenoble 2&3 (11 590 ouvrages pour près de 24 000 étudiants). En fait, c'est le budget documentaire qui est faible, mais le pourcentage d'ouvrages acquis par rapport au budget documentaire est élevé (supérieur à 46% à Grenoble 2&3).

A l'étranger, les deux plus importantes universités en termes d'effectifs étudiants (Barcelone et Manchester) ne parviennent pas non plus à atteindre le seuil d'un ouvrage par étudiant.

2.2.2. *Acquisitions de périodiques imprimés*

Tableau 10 : Nombre de titres de périodiques acquis par ordre décroissant

Bibliothèques	Acquisitions de périodiques imprimés (titres)
Plus de 5 000 titres	
Montréal	9 221
Virginia	8 641
Bâle	7 412
Lausanne	6 678
Uppsala	5 400
Plus de 2 000 titres	
Sorbonne	4 696
Fribourg en Brisgau	4 134
Aarhus	2 847
Strasbourg	2 690
Nantes	2 402
BNUS	2 106
Montpellier	2 044
Plus de 1 000 titres	
Toulouse 1	1 805
Paris 10	1 755
Lyon 2	1 447
Grenoble 2&3	1 329
Nice	1 329
Lyon 1	1 259
Paris 11	1 200
Moins de 1 000 titres	
Utrecht	887
Imperial College Londres	847
Nancy 1	697
Oslo	98

Données non disponibles ou non exploitables pour Stanford, Manchester, Barcelone et Madrid.

L'interprétation des réponses pour les périodiques requiert un certain nombre de précautions, et montre toute la difficulté à effectuer des comparaisons internationales.

En effet, quoique le questionnaire fasse explicitement référence à l'imprimé, les données provenant des différents pays ne sont pas toujours parfaitement uniformes, en raison notamment de l'imbrication croissante entre l'imprimé et l'électronique.

La part des renouvellements d'abonnements et des nouveaux titres n'est pas non plus aisée à identifier. Par exemple, Oslo ne mentionne que les nouveaux titres alors qu'Uppsala fournit le chiffre de l'ensemble de ses réabonnements. Cette hétérogénéité des données explique que pour certaines bibliothèques, l'addition des imprimés et des ressources électroniques dépasse 100% du budget des dépenses documentaires.

2.3. L'offre de ressources électroniques

2.3.1. *Typologie des ressources électroniques.*

Les ressources électroniques acquises à titre onéreux comprennent les bases de données, les abonnements de périodiques - souscrits le plus souvent en bouquets auprès de groupes éditoriaux - enfin les livres électroniques ou e-books, catégorie qui n'est pas encore présente dans toutes les bibliothèques de l'échantillon.

Pour en rester à des comparaisons homogènes, la donnée la plus exploitable porte sur les titres de périodiques électroniques souscrits (cf. tableaux 11 et 12). Elle donne avant tout un ordre de grandeur, car ce type d'achats de ressources groupées auprès d'un fournisseur ne permet pas toujours d'opérer la distinction entre périodiques et bases de données.

La catégorie des « e-books » n'a pas été retenue car elle est encore peu comptabilisée d'une part ; d'autre part, certaines bibliothèques étrangères ne font pas la distinction entre livres électroniques natifs et versions numérisées de livres imprimés.

Pour les bibliothèques françaises, les données dites « documents numériques » dans l'enquête statistique, en quantité relativement réduite en général, n'ont pas été prises en compte en raison de la diversité des documents couverts, bien que la définition provienne de la norme ISO 2789 : « unité documentaire numérisée par la bibliothèque ou acquise sous forme numérique comme élément de la collection de cette bibliothèque (y compris les livres électroniques). »

Tableau 11: Acquisitions de périodiques électroniques (en nombre décroissant de titres)

Bibliothèque	Périodiques électroniques (titres)
Plus de 40 000 titres	
Virginia	50 000
Manchester	41 000
Plus de 20 000 titres	
Fribourg en Brisgau	28 320
Montréal	25 570
Stanford	20 à 22 000
Imperial College Londres*	20 621
Aarhus	21 896
Plus de 10 000 titres	
Bâle	19 882
Lausanne	18 716
Uppsala *	15 000
Strasbourg (SCD et BNU) *	14 204
Sorbonne	11 855
Nice	10 906
Utrecht	10 261
Plus de 5 000 titres	
Paris 11	8 202
Nantes	7 841
Grenoble 2&3	6 211
Montpellier	5 622
Nancy 1	5 341
Moins de 5 000 titres	
Lyon 1	4 421
Toulouse 1	4 061
Paris 10	3 671
Lyon 2	3 331

* Uppsala : comprend les périodiques électroniques et les bases de données

* Imperial College : toutes ressources électroniques, dont plus 32 000 accès à des e-books

* Strasbourg : Accord de mutualisation des acquisitions de ressources électroniques entre la BNU et le SCD, qui est l'opérateur principal pour les achats de ressources électroniques, dans le cadre de la politique documentaire locale.

Tableau 12 : Acquisitions de périodiques imprimés et électroniques

Bibliothèques	Rang périodiques imprimés	Acquisitions de périodiques imprimés (titres)	Rang périodiques électroniques	Acquisitions périodiques électroniques
Montréal	1	9 221	4	25 570
Virginia	2	8 641	1	50 000
Bâle	3	7 412	8	19 882
Lausanne	4	6 678	9	18 716
Uppsala	5	5 400	10	15 000
Strasbourg (SCD & BNUS)	6	4 796	11	14 204
Sorbonne	7	4 696	12	11 855
Fribourg en Brisgau	8	4 134	3	28 320
Aarhus	9	2 847	7	21 896
Nantes	10	2 402	16	7 841
Montpellier	11	2 044	18	5 622
Toulouse 1	12	1 805	21	4 061
Paris 10	13	1 755	22	3 671
Lyon 2	14	1 447	23	3 331
Grenoble 2& 3	15	1 329	17	6 211
Nice	16	1 329	13	10 906
Lyon 1	17	1 259	20	4 421
Paris 11	18	1 200	15	8 202
Utrecht	19	887	14	10 261
Imperial College Londres	20	847	6	20 621
Nancy 1	21	697	19	5 341
Stanford	22	ND	5	22 000
Manchester	23	ND	2	41 000
Barcelone	24	ND	-	ND
Madrid	25	ND	-	ND
Oslo	26	ND	-	ND

Sources : Pour les bibliothèques françaises, données ESGBU (données relatives aux dépenses d'acquisitions cumulées -périodiques électroniques, documents numériques, bases de données).

Pour les bibliothèques étrangères, question concernant les ressources électroniques globales (3c3 : Additions to stock : e-resources: expenditure).

Les bibliothèques qui souscrivent à de nombreux abonnements imprimés sont aussi celles qui ont le plus fort nombre de titres électroniques, mais ce constat est peut être faussé par les modes de commercialisation imposés par les éditeurs commerciaux (abonnements électroniques gagés sur des abonnements papier).

Ce constat ne concerne pas celles qui ont opté, lorsque cela est commercialement possible, pour la version électronique (e-only) et l'abandon du papier. C'est le cas notamment d'Utrecht et d'Imperial College).

Si l'on cumule les données de la BNUS et du SCD de l'université, on constate le bon positionnement de Strasbourg mais aussi celui de la Sorbonne dans la place accordée aux collections de périodiques.

2.3.2. Les dépenses relatives aux ressources électroniques

Selon une première lecture du tableau des **dépenses consacrées aux ressources électroniques** selon une acception globale, Oslo domine avec 5,1M€ ; l'ensemble suivant, de 3 à 4 M€, concerne sans surprise les trois BU d'Amérique du nord, ainsi que deux bibliothèques européennes réputées pour leur investissement numérique : Imperial College Londres et Utrecht.

Aucune bibliothèque française, à l'exception du SCD et de la BNU de Strasbourg, ne consacre un million d'euros ou plus pour les dépenses en ressources électroniques.

Il convient toutefois de nuancer ces premières observations :

- ✓ pour avoir une vue complète sur la part des ressources électroniques pour la France, il conviendrait d'y adjoindre celles des organismes de recherche, ces données n'étant malheureusement pas disponibles (cf. § 1.3)
- ✓ pour les bibliothèques étrangères, certaines données sont précises ; d'autres manquent (Madrid et Barcelone) ou sont lacunaires : les données de l'Imperial College de Londres sont très détaillées et l'investissement massif dans la documentation électronique transparait clairement dans les chiffres ; pour Manchester a contrario, les données concernant les dépenses pour les périodiques électroniques ne sont pas fournies, alors que cette bibliothèque affiche sur son site web l'accès à 41 000 périodiques électroniques et à 500 000 e-books, et se déclare une des bibliothèques universitaires les mieux dotées en ressources électroniques de Grande-Bretagne.

2.3.3. La part des ressources électroniques dans les dépenses documentaires globales

Le pourcentage que représentent les ressources électroniques dans les dépenses documentaires globales, peut se répartir selon les tranches suivantes :

✓ Supérieur à 70%

Avec 81 % de son budget documentaire consacré aux ressources électroniques, Imperial College Londres atteint un niveau record ; à noter toutefois que ceci inclut le couplage des abonnements imprimés et électroniques ; en raison de ses caractéristiques scientifique et médicale, le budget consacré aux livres est par contre réduit à 9,5 % du budget documentaire. Uppsala (72,9%), Oslo (71,7%) et Utrecht (71%), ont également majoritairement axé leurs acquisitions documentaires sur les ressources électroniques.

✓ Supérieur à 50%

La bibliothèque d'Aarhus (60%) et le SCD de Strasbourg (59,7%) y consacrent plus de la moitié de leur budget documentaire.

✓ Supérieur à 30 %

L'université de Virginie (47%), le SCD de Nice (43,6%) et la BIU de Montpellier (39%) y consacrent près de la moitié de leur budget documentaire.

Stanford consacre un tiers de son budget aux ressources électroniques. Elle se distingue par le **nombre de livres électroniques acquis : 400 000 unités**. En 2008, elle opère une distinction entre les dépenses liées aux achats de contenus (1,5 millions d'euros), et celles liées aux accès (2,12 millions d'euros). Elle fait partie des bibliothèques où « de nombreux documents électroniques sont couplés » à une version imprimée, sans pour autant fournir le surcoût lié à la version électronique.

✓ Inférieur à 30%

Bale (29,7%), Lausanne (28%) et Nancy 1 (26%) consacrent plus du quart de leur budget aux ressources électroniques, tandis que les autres bibliothèques universitaires françaises y consacrent environ 20%.

2.3.4. Usages : des données encore insuffisantes

L'indicateur commun à l'ensemble des bibliothèques pour mesurer l'usage des ressources électroniques est celui du nombre de **téléchargements**. Mais c'est un indicateur générique qui ne permet pas d'analyses fines, et donne seulement un ordre de grandeur.

L'approche française de l'ESGBU est quant à elle plus détaillée, puisqu'elle précise le nombre de téléchargements par type de ressource : bases de données, périodiques électroniques, documents numériques. Mais elle n'a pu être transposée aux bibliothèques étrangères.

Tableau 13 téléchargements annuels (en nombre de requêtes)

Bibliothèque	Téléchargements annuels
Plus de 2 millions de téléchargements	
Imperial College Londres	4 018 049
Montréal	3 481 294
Utrecht *	3 436 000
Virginia*	2 900 000
Uppsala	2 000 000
Aarhus	2 300 000
Plus d'1 million de téléchargements	
Strasbourg SCD	1 821 614
Bâle	1 400 000
Lyon 1	1 153 355
Plus de 500 000 téléchargements	
Lyon 2	801 984
Lausanne*	628 210
Montpellier	607 085
Paris 11	578 226
Toulouse 1	526 960
Plus de 200 000 téléchargements	
Paris 10	363 874
Nancy 1	398 555
Nantes	318 839
Nice	248 803
Moins de 100 000 téléchargements	
Grenoble 2&3	92 235
Strasbourg BNU	78 842
Stanford *	Non comparable
Fribourg en Brisgau *	Non comparable
Barcelone	ND
Madrid	ND
Manchester	ND
Sorbonne	ND

* Lausanne : 500 000 téléchargements PDF + 128 210 accès à des bases de données commerciales ou en accès libre sur outil de gestion propre

* Utrecht : uniquement requêtes sur texte intégral

* Virginia : recherches et téléchargements

* Stanford : statistiques provenant des fournisseurs

* Fribourg : Statistiques spécifiques pour les différentes ressources

Tableau 14 : Synthèse acquisitions et usage des ressources électroniques

Bibliothèque	Téléchargements annuels	Rang budget acquisitions	Rang nombre de titres
Imperial College Londres	4 018 049	5	6
Montréal	3 481 294	3	4
Utrecht	3 436 000	2	14
Virginia	2 900 000	6	1
Uppsala	2 000 000	7	10
Aarhus	2 300 000	8	7
Strasbourg SCD	1 821 614	9	11
Bâle	1 400 000	10	8
Lyon 1	1 153 355	15	20
Lyon 2	801 984	22	23
Lausanne	628 210	12	9
Montpellier	607 085	11	18
Paris 11	578 226	21	15
Toulouse 1	526 960	23	21
Paris 10	363 874	20	22
Nancy 1	398 555	18	19
Nantes	318 839	17	16
Nice	248 803	14	13
Grenoble 2&3	92 235	24	17
BNU Strasbourg	78 842	25	24
Manchester	ND	13	2
Sorbonne	ND	19	12
Stanford	ND	4	5
Fribourg en Brisgau	ND	16	3
Oslo	ND	1	ND
Barcelone	ND	ND	ND
Madrid	ND	ND	ND

On observe logiquement que le nombre de téléchargements est lié à l'importance de l'offre (corrélation entre budget et nombre de titres) : ainsi, Imperial College Londres, Montréal, Utrecht et la bibliothèque de Virginie, qui consacrent des moyens importants aux ressources électroniques, sont en tête pour le nombre de téléchargements. Le SCD de Strasbourg est au 7^{ème} rang en termes d'usages, tandis qu'il se situe au 9^{ème} rang pour ce qui est des dépenses et au 11^{ème} pour le nombre de titres proposés.

Mais ceci n'est pas toujours le cas, comme le montre l'exemple de Lyon 2, qui est au 22^{ème} rang pour son budget dédié aux ressources électroniques, au 23^{ème} pour le nombre de titres souscrits, mais au 10^{ème} rang pour le nombre de téléchargements. Inversement, Nice est au 14^{ème} rang pour ses dépenses, 13^{ème} rang pour le nombre de titres offerts, mais au 18^{ème} rang pour les téléchargements.

2.4. Usages sur place et à distance

2.4.1. Locaux et places de lecture

L'indicateur retenu est le nombre de places assises à la bibliothèque. Cet indicateur est un des trois retenus dans le *Rapport annuel de performance* (RAP) des bibliothèques de l'enseignement supérieur en France.

Tableau 15: Nombre de places de lecture

Bibliothèque	Superficie en m ²	Nombre de places assises
Plus de 6 000 places		
Barcelone	37 898	6356
Plus de 3 000 places		
Strasbourg	29 967	4669
Montpellier	42 140	4554
Montréal	35 260	3808
Virginie	ND	3755
Plus de 2 000 places		
Manchester	ND	2626
Nantes	21 369	2502
Nice	16 004	2343
Uppsala	41 000	2131
Utrecht	38 000	2110
Madrid	20 476	2084
Paris 11	18 919	1962
Plus de 1 000 places		
Grenoble 2&3	15 535	1837
Imperial College Londres	16082	1789
Paris 10	15 900	1673
Oslo	31 400	1615
Nancy 1	14 254	1501
Toulouse 1	14 580	1492
Fribourg en Brisgau	23 395	1414
Lyon 2	15 560	1405
Lausanne	ND	1150
Lyon 1	18 763	1031
Moins de 1 000 places		
Bâle	ND	745
Sorbonne	10 813	664
Aarhus *	27 632	492
Strasbourg BNU	25 467	480
Stanford	47 275	ND

* La bibliothèque d'Aarhus a un statut particulier : c'est une bibliothèque nationale et universitaire, relayée par de nombreuses bibliothèques de départements.

Cette offre de places doit être articulée avec l'organisation des bibliothèques sur les campus. A l'étranger comme en France, elle est structurée par les sections disciplinaires, et par le nombre d'implantations. En effet, le nombre de bâtiments varie fortement selon les cas (avec

des annexes de bibliothèques dans les départements); ainsi, Virginia recense 15 implantations, Montréal 18, Barcelone 19, Uppsala 14, tandis qu'Imperial College en a 13, sur plusieurs campus distincts. Les exemples avec 3 ou 4 emprises de bibliothèques sont également à citer : Madrid, Fribourg, Lausanne, Bâle, Aarhus. Oslo compte 4 bâtiments principaux mais 28 bibliothèques : des fusions sont prévues ! Utrecht est dans la moyenne avec 4 bibliothèques de campus et 8 bâtiments. Manchester a une bibliothèque centrale et 10 autres sur le campus.

Des implantations de bibliothèques dispersées pour une même université sont également courantes en France. A noter que des opérations de réhabilitation complète des locaux sont en cours pour les sites de la Sorbonne et de la BNUS.

Tableau 16 : Ratio nombre d'étudiants / place assise

Bibliothèque	Nombre de places assises	Ratio étudiant/place assise
Moins de 10 étudiants /place assise		
Virginie	3 755	5,6
Strasbourg	4 669	8,5
Barcelone	6 356	8,8
Madrid	2 084	9
Lausanne	1 150	9,6
Entre 10 et 15 étudiants/place assise		
Nice	2 343	10
Uppsala	2 130	10,3
Montréal	3 808	10,3
Montpellier	4 554	10,6
Nancy 1	1 501	10,7
Toulouse 1	1 492	10,7
Imperial College Londres	1 789	12,3
Nantes	2 502	12,4
Grenoble 2&3	1 837	13
Manchester	2 626	13,5
Paris 11	1 962	13,7
Utrecht	2 110	13,7
Fribourg	1 414	14,2
Sorbonne	664	15
Plus de 15 étudiants / place assise		
Bâle	745	15,8
Oslo	1 615	16,7
Paris 10	1 673	17,5
BNUS	400	18
Lyon 2	1 405	19,3
Lyon 1	1 031	29
Aarhus	492	60
Stanford	ND	ND

NB Le ratio de Lyon 1 est lié à la période temporaire de travaux ; il était de 17,48 en 2006.

Les bibliothèques françaises de l'échantillon se répartissent sur l'ensemble du tableau. En règle générale, elles ont plus d'étudiants par place assise, en particulier en raison de l'importance de leurs effectifs étudiants. Cette remarque est également valable pour Aarhus.

Le classement selon le nombre « absolu » de places diffère du classement par le ratio *étudiant par place assise*, comme le montre le tableau ci-dessus : à titre d'exemple, Manchester, qui était au 7^{ème} rang en nombre absolu de places, passe au 15^{ème} pour le nombre d'étudiants par place. Inversement Nancy 1 et Toulouse 1, qui étaient aux 18^{ème} et 19^{ème} rangs en nombre absolu, se situent aux 10^{ème} et 11^{ème} rangs avec le ratio par étudiant.

2.4.2. Les horaires d'ouverture

Tableau N° 17 : Durée annuelle d'ouverture

BU	Durée annuelle d'ouverture	Durée hebdomadaire d'ouverture
Plus de 4 000 heures d'ouverture annuelle		
Stanford	5 000	112
Utrecht	4 335	85
Uppsala	4 100	80
Plus de 3 000 heures d'ouverture annuelle		
Lausanne	3 920	79
Madrid *	3 423	66
BNU Strasbourg	3 312	72
Barcelone	3 171	61
Plus de 2 000 heures d'ouverture annuelle		
Nantes	2 503	57
Strasbourg SCD	2 487	61
Aarhus	2 460	48
Montpellier	2 427	52
Paris 11	2 361	55
Nice	2 357	56
Sorbonne	2 354	57
Paris 10	2 344	54
Toulouse 1	2 316	56
Lyon 1	2 314	61
Nancy 1	2 243	57
Grenoble 2&3	2 176	59
Plus de 1 000 heures d'ouverture annuelle		
Lyon 2	1 996	55
Oslo	ND	66
Imperial College London	ND	157
Manchester *	ND	115
Fribourg	ND	168
Bale	ND	79
Virginia	ND	149
Montréal	ND	97

* Madrid : ouverture 104 heures /semaine en période d'examens

* Manchester : ouverture 24h/24 durant 7 semaines en période d'examen (2 fois/an)

On observe très logiquement une forte corrélation entre l’amplitude annuelle d’ouverture et l’amplitude hebdomadaire. **Dans l’échantillon français, seule la BNU de Strasbourg ouvre plus de 3000 heures par an.** A l’opposé, Lyon 2 ne parvient pas à ouvrir 2000 heures par an.

En ce qui concerne l’ouverture moyenne annuelle, on constate que l’amplitude d’ouverture des bibliothèques françaises se situe dans la moyenne basse.

Tableau 18 : Amplitude hebdomadaire d’ouverture

Bibliothèque	Durée hebdomadaire d’ouverture
Ouverture supérieure à 100 h hebdomadaires	
Fribourg en Brisgau	168
Imperial College Londres	157
Virginia	149
Manchester	115
Stanford	112
Ouverture supérieure à 70 h hebdomadaires	
Montréal	97
Utrecht	85
Uppsala	80
Bale	79
Lausanne	79
BNU Strasbourg	72
Ouverture supérieure à 60 h hebdomadaires	
Madrid	66
Oslo	66
Barcelone	61
Lyon 1	61
Strasbourg SCD	61
Ouverture inférieure à 60 h hebdomadaires	
Grenoble 2&3	59
Nantes	57
Nancy 1	57
Sorbonne	57
Nice	56
Toulouse 1	56
Lyon 2	55
Paris 11	55
Paris 10	54
Montpellier	52
Ouverture inférieure à 50 h hebdomadaires	
Aarhus	48

En ce qui concerne l’ouverture moyenne hebdomadaire, les bibliothèques qui ouvrent le plus sont celles de Fribourg en Brisgau (24 heures sur 24, 7 jours/7), Imperial college Londres, Virginia et Manchester.

A la date de l'enquête (2009) à l'exception de la BNU, du SCD de Strasbourg et du SCD de Lyon 1, aucune bibliothèque française de l'échantillon n'ouvre au-delà de 60 heures par semaine. Parmi les cinq qui ont la plus faible amplitude horaire, 4 sont françaises (BIU de Montpellier : 52 heures, Paris 10 : 54 heures et Paris 11 et Lyon 2 : 55 heures chacune).

Toutefois, pour une même amplitude hebdomadaire de 55 heures, Paris 11 ouvre 2361 heures par an, alors que Lyon 2 seulement 1996 heures. La BIU de Montpellier, avec une amplitude de 52 heures hebdomadaires, parvient à se placer au 4^{ème} rang des bibliothèques françaises de l'échantillon par son ouverture annuelle (2 427 heures).

2.4.3. La fréquentation sur place

Tableau 19 : Nombre d'entrées annuelles

Bibliothèque	Nombre entrées	Nombre entrées /inscrits (étudiants et enseignants chercheurs)
Plus de 2 millions d'entrées par an		
Barcelone	5 435 579	90,8
Madrid	2 136 865	107,2
Montréal	2 019 930	68,8
Plus d'1million d'entrées par an		
Manchester	1 853 330	47
Strasbourg (SCD)	1 819 743	44
Lausanne**	1 761 330	139
Montpellier	1 700 767	34
Fribourg en Brisgau	1 650 000	73,1
Nantes	1 439 879	43,6
Uppsala	1 350 000	55,3
Nice	1 234 688	48,3
Imperial College Londres	1 102 000	71,6
Plus de 500 000 entrées par an		
Paris 11	952 806	34,6
Lyon 1	896 838	29,7
Lyon 2	836 327	30,2
Utrecht	687 910	20,9
Paris 10	684386	22,9
Toulouse 1	613 432	37,6
Stanford *	598 000	36,6
Grenoble 2&3	566 098	23,3
Moins de 500 000 entrées par an		
Nancy 1	392 421	23,7
Aarhus**	366 515	11,2
Strasbourg (BNU)	365 575	50,3
Sorbonne	152 101	16

* bibliothèque centrale universitaire

** Notons la spécificité des bibliothèques d'Aarhus, aussi bibliothèque nationale, et de Lausanne, aussi bibliothèque publique (cantonale).

Données non disponibles pour : Bâle, Oslo et Virginia

Parmi les 12 bibliothèques ayant totalisé plus d'un million d'entrées en 2007, quatre seulement sont françaises, alors que les effectifs étudiants sont élevés en France. Il s'agit de Strasbourg, Montpellier, Nantes et Nice.

Bibliothèque	Nombre d'entrées	Nombre d'étudiants	Amplitude annuelle d'ouverture
Strasbourg SCD	1 819 743	40 760	2487
Montpellier	1 700 767	48 329	2427
Nantes	1 439 879	30 978	2503
Nice	1 234 688	23 825	2357

Ces quatre bibliothèques sont aussi celles qui offrent, après la BNUS, et avec Paris 11, l'amplitude annuelle d'ouverture la plus large de l'échantillon français.

La plupart des bibliothèques françaises totalisent entre 500 000 et un million d'entrées, et sont en moyenne moins fréquentées que leurs homologues étrangères, avec un plus faible ratio d'entrées par étudiant ou par enseignant-chercheur inscrit. Une exception : la BNU de Strasbourg, avec plus de 50 entrées par an par lecteur étudiant ou enseignant-chercheur.

Lausanne, avec 139 entrées par an et par lecteur inscrit, est suivie de Madrid (107,2 entrées par an) puis de Barcelone (90,8 entrées), par Fribourg (73,1) et par l'Imperial College de Londres. Ceci tendrait à montrer qu'il n'y a pas nécessairement désaffection de la fréquentation sur place lorsque la bibliothèque offre d'importants services en ligne. Les bibliothèques qui offrent les collections de ressources électroniques les plus importantes sont aussi parmi celles qui ont la plus grande amplitude horaire hebdomadaire : Fribourg, Imperial College Londres et Manchester, et dans une moindre mesure Utrecht.

Inversement, Utrecht enregistre le plus faible nombre moyen d'entrées annuelles par inscrit (20,9) après Aarhus. Y a-t-il un lien avec sa démarche vers une bibliothèque électronique (rappelons qu'Utrecht consacre 71% de son budget d'acquisition aux ressources électroniques) ?

Prêts à domicile

Tableau 20 : Nombre de prêts annuels

BU	Nombre de prêts
Plus de 2 M de prêts	
Fribourg en Brisgau	2 089 000
Plus d'1 M de prêts	
Aarhus	1 058 135
Plus de 600 000 prêts	
Manchester	917 180
Imperial College Londres	833 310
Montréal	829 330
Oslo	766 950
Virginia	679 780
Barcelone	652 892
Plus de 300 000 prêts	
Stanford	569 170
Lausanne UCL	462 530
Montpellier	359 250
Nantes	350 250
Bâle	340 000
Strasbourg SCD	315 610
Uppsala	310 000
Plus de 200 000 prêts	
Utrecht	273 930
BNU Strasbourg	273 410
Lyon 2	262 320
Sorbonne	232 600
Paris 10	229 460
Grenoble 2&3	210 830
Paris 11	204 650
Plus de 100 000 prêts	
Toulouse 1	187 520
Nice	180 080
Madrid	179 907
Lyon 1	161 140
Nancy 1	112 400

Il est intéressant de noter que les bibliothèques qui enregistrent le plus grand nombre de prêts sont aussi celles qui ont investi dans les ressources en ligne (Fribourg, Imperial College Londres et Manchester notamment).

Les bibliothèques françaises totalisant le plus grand nombre de prêts sont respectivement Montpellier, Nantes et Strasbourg.

Tableau 21 : Nombre de prêts par lecteur

BU	Nombre de prêts	Nombre de prêts / lecteur inscrit
Fribourg en Brisgau	2 089 000	57,4
Aarhus	1 058 135	32,3
Montréal	829 330	30,5
Oslo	766 950	29
Barcelone	652 892	10,9
Stanford	569 170	34,8
Montpellier	359 250	7,1
Nantes	350 250	10,6
Strasbourg SCD	315 610	7,6
Uppsala	310 000	12,7
Utrecht	273 930	8,3
BNU Strasbourg	273 410	28
Lyon 2	262 320	9,4
Sorbonne	232 600	23,3
Paris 10	229 460	7,7
Grenoble 2&3	210 830	8,6
Paris 11	204 650	7,4
Toulouse 1	187 520	11,4
Nice	180 080	7
Madrid	179 907	9
Lyon 1	161 140	5,3
Nancy 1	112 400	6,7
Bâle	ND	-
Lausanne	ND	-
Imperial College Londres	ND	-
Manchester	ND	-
Virginia	ND	-

Il s'agit de la moyenne d'emprunts par lecteur inscrit. Le nombre total de lecteurs inscrits (étudiants, enseignants-chercheurs, autres) n'est pas disponible pour certaines bibliothèques (Manchester, Imperial College, Bâle, Lausanne, Virginia) d'où le tableau partiel.

La moyenne des emprunts à domicile se situe entre 7 et 12 documents par lecteur, avec un taux supérieur à 57 pour Fribourg et à 34 pour Stanford, qui rappelons-le est avant tout une bibliothèque de recherche.

2.4.4. Accès des services à distance

La fréquentation des services offerts à distance (sites web et services associés) est beaucoup plus difficile à apprécier.

Les données annuelles concernant les visites virtuelles. Par *visites virtuelles*, l'étude entend celles du site Internet de la bibliothèque et notamment sa page d'accueil et son catalogue. La

plupart des bibliothèques ont renseigné cet indicateur. Toutefois, dans un certain nombre de cas mentionnés, celui-ci porte uniquement sur la consultation du catalogue à distance.

Celles qui ne fournissent pas de données pour les visites virtuelles évoquent un manque d'outils statistiques ou la difficulté de différencier les pages de la bibliothèque lorsqu'elles sont intégrées au site web de l'université (comme à Toulouse 1), ou lorsque l'université dispose de plusieurs portails (comme c'était le cas à Lyon 2 avec trois portails).

Tableau 22: Nombre de visites virtuelles ; nombre d'entrées sur place

Bibliothèque	Nombre de visites virtuelles /an	Nombre d'entrées sur place
Nombre de visites supérieur à 10 Millions /an		
Virginie	14 147 500	ND
Barcelone	11 035 700	5 435 579
Nombre de visites supérieur à 1 Million /an		
Fribourg en Brisgau	4 046 200	1 650 000
Uppsala	2 500 000	1 350 000
Madrid	2 324 188	2 136 865
Aarhus	1 700 000	366 515
Bâle	1 037 186	ND
Nombre de visites supérieur à 400 000 /an		
Montpellier	897 739	1 700 767
Utrecht	633 901	687 910
Paris 11	410 374	952 806
Nombre de visites supérieur à 100 000 /an		
Lausanne	388 500	1 761 330
Strasbourg (SCD)	265 418	1 819 743
Strasbourg BNU	241 300	364 365
Lyon 1	219 649	896 838
Imperial College Londres	192 741	1 102 000
Nancy 1	169 682	392 421
Grenoble 2&3	977 650 (catalogue)	566 098
Lyon 2	ND	836 327
Nantes	ND	1 439 879
Nice	ND	1 234 688
Paris 10	3 459 409 (catalogue)	684 836
Paris 11	410 374 (2008)	952 806
Sorbonne	220 000	152 101
Toulouse 1	ND	

NB Stanford mentionne 492 000 visites par mois, dont 267 000 visites uniques. Le chiffre d'entrées annuelles est de 598 000, hors bibliothèques annexes.

Il a semblé intéressant de rapprocher les données sur les visites virtuelles de la fréquentation physique, mais l'interprétation est complexe car les variables sont nombreuses : au minimum état des locaux et des services sur place ; qualité du site web et offre de services en ligne.

Depuis 2007, les bibliothèques se sont dotées d'outils statistiques et de méthodes pour analyser plus finement les usages à distance (interrogation du catalogue, des collections numérisées etc.). Ce secteur devrait être mieux appréhendé dans les études à venir.

2.5. Qualité des services : synthèse

Classement	Ouverture hebdomadaire	Fréquentation sur place	Visites virtuelles	Prêts	Téléchargements
1	Fribourg en Brisgau	Barcelone	Virginia	Fribourg en Brisgau	Imperial College Londres
2	Imperial College Londres	Madrid	Barcelone	Aarhus	Montréal
3	Virginia	Montréal	Fribourg en Brisgau	Manchester	Utrecht
4	Manchester	Manchester	Uppsala	Imperial College Londres	Virginia
5	Stanford	Strasbourg SCD	Madrid	Montréal	Uppsala

Le tableau ci-dessus met en regard quelques indicateurs de résultats, concernant la fréquentation sur place et à distance, et l'usage des ressources (prêts et téléchargements).

Il donne lieu aux premières constatations : les bibliothèques qui ont des résultats élevés sont sans surprise pluridisciplinaires, à l'exception d'Imperial College, importante bibliothèque en STM. A l'exception d'Aarhus, elles offrent une grande amplitude d'ouverture horaire. Par contre, ce ne sont pas celles qui disposent des budgets ou des effectifs les plus importants, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Bibliothèque	Nombre d'occurrences	Rang du budget de la Bibliothèque	Rang des effectifs
Fribourg en Brisgau	3	14	9
Impérial College Londres	3	12	13
Manchester	3	9	4
Montréal	3	8	3
Virginia	3	4	2
Barcelone	2	7	5
Madrid	2	16	10
Uppsala	2	6	7
Aarhus	1	3	6
Stanford	1	1	1
Strasbourg SCD	1	17	14
Utrecht	1	5	12

3. QUELLES VISIONS STRATEGIQUES ?

Les réponses apportées à la question ouverte : *Quels sont les défis majeurs auxquels est confrontée votre bibliothèque, aujourd'hui et dans un avenir proche ?* attestent de visions stratégiques contrastées. Qu'il s'agisse du rythme et de l'ampleur de l'évolution des services, de la place des ressources électroniques, les universités françaises et étrangères ayant répondu à l'enquête identifient bien les défis auxquels sont confrontées les bibliothèques ; mais les réponses qu'elles envisagent d'y apporter et les priorités qu'elles s'assignent donnent lieu à des réponses diversifiées.

3.1. Quels services pour les usagers ?

Point commun à la France et aux pays étrangers visés par l'enquête, les étudiants sont désormais des internautes chevronnés, des natifs du numérique (« digital natives »), et fréquentent assidument les « réseaux sociaux » de l'Internet. Le taux de pénétration des ordinateurs et autres outils informatiques nomades ont modifié la recherche d'information et de documents : Wikipedia sert de référence bibliographique et beaucoup d'étudiants croient que toute l'information se trouve gratuitement sur Internet.

Les chercheurs ont quant à eux drastiquement modifié leurs pratiques documentaires, avec l'accès aux ressources électroniques depuis leur bureau ou laboratoire, et la diffusion des travaux de recherche dans des Archives ouvertes.

Dans ce contexte, quelle peut être la valeur ajoutée des bibliothèques ? Quels services développent plus particulièrement les BU ?

3.1.1. *Intégrer les évolutions technologiques*

Les bibliothèques, en liaison avec les centres informatiques de leur université, ou avec du personnel dédié (cf. chapitre 2.1.) s'efforcent de suivre les évolutions dans le domaine des technologies de l'information et d'offrir les services les plus conviviaux qui soient aux lecteurs. Les fonctionnalités ci-dessous améliorent l'accès à l'information et aux documents :

- ✓ Extension des fonctionnalités des systèmes intégrés de gestion de bibliothèque [SIGB] : métamoteurs, portails documentaires (Paris 10), nouvelles interfaces de recherche (Aarhus) gestion des ressources électroniques etc.
- ✓ Développement d'informations en ligne à l'usage des lecteurs, comme l'élaboration d'un guide pour les « clients » internationaux à Montréal, ou des portails multilingues (la BNUS refond et traduit son site web en allemand et en anglais).
- ✓ Généralisation de l'identification par radiofréquence [RFID] qui permet les emprunts et retours de documents en libre service, ce qui représente de la flexibilité pour le

lecteur et une évolution des postes de magasiniers. On citera par exemple l'emprunt « en self service » de documents à Fribourg et à Utrecht.

- ✓ Mise en place de plateformes de dépôt et d'archivage de ressources électroniques, notamment pour les travaux universitaires (thèses, ressources pédagogiques).

3.1.2. *Elargir l'offre de services*

Depuis quelques années, malgré l'augmentation sensible des effectifs étudiants, notamment en France, les bibliothèques constatent un « tassement » de leur fréquentation sur place, et tentent de s'adapter aux évolutions des comportements des usagers, étudiants essentiellement, pour qui la bibliothèque n'est plus un sanctuaire propice à la lecture individuelle et en silence, mais aussi un endroit de convivialité et de travail collectif.

Les bibliothèques sont conscientes du besoin d'une **nouvelle relation à l'utilisateur**. Comme l'indique la BU de Fribourg, les pratiques et attentes des usagers se transforment et la bibliothèque doit suivre cette évolution, en déployant des services personnalisés et modulaires ; « *la bonne vieille bibliothèque universelle va se démoder et laisser place à une entité très individualisée : une « my library* ». ¹⁴ Elles proposent des conditions de travail et des services adaptés, comme en témoignent les quelques exemples ci-dessous :

- ✓ Introduction de services du web 2.0 (réseaux sociaux) à Barcelone ;
- ✓ Intégration des services de la bibliothèque dans le processus d'activités (« workflow ») des chercheurs, enseignants et des étudiants à Utrecht ;
- ✓ Extension des horaires d'ouverture, en soirée comme c'est le cas dans quelques bibliothèques en France, ou allant même à des ouvertures très étendues, comme à Manchester qui ouvre la bibliothèque principale 24h sur 24 pendant quelques semaines en période d'examens, ou à Fribourg qui donne accès à certaines salles de lecture 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et qui entend étendre cet élargissement horaire, notamment grâce à la RFID [identification par radiofréquence] ; c'est la bibliothèque de l'échantillon la plus largement ouverte, avec une moyenne de 168 heures hebdomadaires ;
- ✓ Ouverture d'espaces conviviaux, avec possibilité de se restaurer dans les locaux de la bibliothèque, comme à Manchester, avec son offre « Food and Drink initiative », qui autorise de manière encadrée la consommation de nourriture et de boisson sur place ;
- ✓ Services personnalisés aux lecteurs : prêt d'ordinateurs portables à Barcelone, service de livraison des documents dans les bureaux des enseignants sur demande (Doc Express) à Lyon 2 ; réservation en ligne de documents en magasin à Paris 10 etc. ;

¹⁴ Traduction par l'auteur du rapport.

- ✓ Services de renseignements/réponses en ligne, le plus souvent en coopération : 7 bibliothèques françaises sur 13 le mentionnent ;
- ✓ Centre pour les nouveaux media, en partenariat avec le Centre de ressources informatiques de l'université à Fribourg en Brisgau.

Le concept le plus abouti de bibliothèque intégrant des nouveaux modes de travail et des services autres que documentaires est celui de *learning centre*. Pour une analyse détaillée, on se reportera au rapport de l'Inspection générale des bibliothèques : *Les Learning centres : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche*¹⁵, (Suzanne Jouguelet, décembre 2009).

3.1.3. Former les usagers

La formation des usagers aux ressources et services documentaires est désormais inscrite dans les prestations offertes aux étudiants, quand elle n'est pas de surcroît intégrée aux cursus de formation du système européen LMD. Elle se situe essentiellement à deux étapes clés du cursus : à l'entrée à l'université (primo-arrivants) et au niveau Master et Doctorat, pour faire connaître les ressources nécessaires aux travaux de recherche des étudiants avancés. La formation est comptabilisée en nombre d'étudiants formés, et en heures ou journées de formation dispensées. Ces données gagneront à être mieux précisées et généralisées à l'avenir pour permettre une exploitation internationale.

Outre les formations « en présentiel », d'autres formules voient le jour, notamment le *e-learning*, ou enseignement à distance. De nombreux cours sont désormais disponibles par la ballado-diffusion. Les ressources pédagogiques sont toutefois encore peu référencées par les bibliothèques.

Devant l'importance de la formation aux usagers, des services spécifiques se mettent en place dans les bibliothèques ; Toulouse 1 a par exemple créé un service ad hoc, ainsi qu'un centre de ressources en langues.

3.1.4. Connaître les usages et les attentes au moyen d'enquêtes de public

L'évaluation des politiques et des services documentaires est désormais inscrite dans l'activité des bibliothèques, de manière plus ou moins formalisée. Les résultats de l'évaluation conditionnent de plus en plus l'attribution des moyens de fonctionnement.

Les enquêtes de public constituent un des facteurs d'évaluation des services documentaires et ont donc fait l'objet d'une question de l'enquête. La plupart des bibliothèques ont recours à ce retour des usagers actuellement, soit au moyen d'enquêtes internes, soit sous-traitées, soit enfin, en utilisant l'enquête LIBqual+.

¹⁵ http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/33/6/Rapport_Learning_Centers_7-12_RV_131336.pdf

Les enquêtes internes à la bibliothèque sont majoritaires dans l'échantillon des bibliothèques étrangères, avec 7 réponses. Elles sont conduites selon des périodicités variables :

- enquêtes annuelles dans le cas de Manchester, avec la méthode informelle d'« exit surveys » : entretiens en face à face entre le lecteur et un membre du personnel de la bibliothèque un jour donné auprès des utilisateurs à leur sortie des salles de lecture. Madrid enquête également chaque année en interne, selon un modèle conçu par une société spécialisée en études de marchés en collaboration avec l'université.
- enquêtes continues sur l'année, comme à Utrecht (environ 10 fois par an, selon différentes méthodes) ou dans les bibliothèques de Stanford et de l'Impérial college à Londres, qui procèdent à une révision continue des services offerts au public ; dans le cas d'Uppsala, ces analyses se font lors de réunions formelles et informelles de la bibliothèque avec des représentants des enseignants et des étudiants.
- Enfin, périodicité plus espacée, telle à Lausanne (tous les 3-4 ans), ou à Aarhus qui indique : « avec différents intervalles de temps et selon des méthodes adaptées aux objectifs. »

Parmi les bibliothèques françaises de l'échantillon, 7 font état d'enquêtes de forme libre, conduites par la bibliothèque elle-même, selon un rythme irrégulier, parfois en lien avec le contrat quadriennal (Grenoble 2&3 mène deux enquêtes inscrites au contrat, l'une sur le public étudiant de la bibliothèque, l'autre sur le public de la recherche (enseignants-chercheurs et doctorants). La BNU prévoit en 2010 une enquête sur les publics non universitaires (qui représente un tiers de son lectorat).

Comme à l'étranger, certaines font appel à des compétences extérieures : la BU de Nice s'est adjoint les services de l'URFIST et ceux du laboratoire de sociologie de l'université pour conduire une enquête sur les pratiques informationnelles et la satisfaction des usagers, la BU de Nantes a recours à l'unité de formation et de recherche en sociologie à Nantes, et Toulouse 1 a un partenariat avec l'Observatoire de la vie étudiante.

▪ L'enquête LibQUAL+¹⁶

« LibQUAL+ 1 est un **questionnaire standardisé**, mis au point et diffusé par l'Association of Research Libraries (ARL), qui permet aux bibliothèques universitaires de disposer de données homogènes et comparables entre elles et de mesurer les écarts des réponses aux différents items d'une année sur l'autre » (Dominique Wolf : *LibQUAL+ en France*, in Bulletin des bibliothèques de France, 2008, n° 8, T53, n°3).

Il a été conçu pour apprécier la **perception de la qualité des services en bibliothèque par l'utilisateur**, et se présente sous la forme d'un questionnaire en ligne appelant des réponses sur une échelle chiffrée, adressé à un échantillon d'usagers pour recueillir le niveau de satisfaction sur les services d'une bibliothèque d'une part, et comparer la qualité de services entre bibliothèques d'autre part.

¹⁶ <http://www.libqual.org/>

C'est un service payant qui, après avoir été implanté dans les bibliothèques nord-américaines, a été peu à peu introduit en Europe, et en particulier en France, à partir de quelques bibliothèques pilotes (avec une adaptation en français), à l'initiative de l'ADBU et du ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

Il est utilisé actuellement par 3 bibliothèques étrangères de l'échantillon : pratiqué tous les 2 ans à Manchester, tous les 3 ans à Montréal, il a été conduit au printemps 2009 à Oslo. La BU de Bâle envisage son implantation en 2010 ou 2011.

En France, LibQUAL+ a été utilisé à Lyon 1 en 2007 et 2008, comme site pilote, puis à Toulouse 1, Paris 10, Paris 11 et les bibliothèques d'Alsace prévoient de le mettre en usage en 2010.

LibQUAL+ fournira d'excellentes données pour une étude comparative ultérieure, lorsque son implantation sera plus large, tant en France qu'à l'étranger.¹⁷

3.2. La bibliothèque hybride

Pour l'ensemble des bibliothèques interrogées, la place croissante des ressources numériques, qu'elles soient acquises ou produites par les institutions elles-mêmes, et les usages intensifs qu'en fait la communauté universitaire remettent en question la gestion et l'organisation des bibliothèques traditionnelles, et leur rôle auprès des usagers.

Les bibliothèques de l'échantillon tentent d'y répondre de manière adaptée à leurs moyens et à leur environnement.

3.2.1. La bibliothèque comme lieu

L'articulation entre les services en ligne et le maintien des services classiques de la bibliothèque constitue sans surprise le cœur des réponses des bibliothèques étrangères, soit pour relever la difficulté de l'équilibre entre les deux familles (Aarhus), soit pour constater la baisse des services traditionnels, comme le prêt à domicile par exemple (Lausanne). Pour Stanford, le principal défi consiste à assurer une transition en douceur des bibliothèques *royaume de l'imprimé* vers les bibliothèques numériques.

Cette apparente contradiction rend impérative l'adaptation des personnels aux nouvelles pratiques des usagers.

La place des espaces et des collections physiques demeure néanmoins comme l'identité première de la bibliothèque.

¹⁷ Pour le questionnaire en français : http://libqual-fr.pbworks.com/f/libqual_france.pdf

La rénovation et l'extension des bâtiments, leur adaptation à de nouveaux modes de travail et d'apprentissage sont mentionnés par Fribourg, Montréal, Oslo. Le manque de place pour les collections préoccupe plusieurs bibliothèques tant à l'étranger (Manchester et Stanford) qu'en France : des rénovations lourdes sont en cours pour la Sorbonne et la BNU (ambitieux projet BNU Nouvelle), avec des transferts et des organisations transitoires à gérer. Paris 10 mentionne le réaménagement des espaces conformément aux besoins des publics.

Dès 2002, Peter Brophy soulignait déjà que les bibliothèques comme lieu et espace physiques gardent toute leur importance : « Les indéniables atouts du modèle électronique ou numérique ne suffiront très probablement pas à assurer sa domination exclusive dans un avenir prévisible. Non seulement, en effet, la bibliothèque traditionnelle, largement articulée autour de l'imprimé, présente encore un certain nombre d'avantages, mais de plus ce « système patrimonial » (tant sur le plan du contenu que des infrastructures, y compris en ce qui concerne la publication sur des supports traditionnels) représente des investissements énormes, qui se sont renforcés au fil des ans et gardent une immense valeur. Il serait inconcevable que la société tire un trait sur des connaissances séculaires toujours, et uniquement, disponibles sur papier. » : «La bibliothèque hybride», in *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, T. 47c n° 4, p. 14-20. [En ligne <<http://bbf.enssib.fr/>]

3.2.2. La bibliothèque virtuelle

Proposer l'accès à une bibliothèque virtuelle avec une offre construite de ressources électroniques au lecteur n'est pas sans poser de lourds défis aux bibliothèques. Les principales gageures évoquées sont les suivantes :

- **Comment faire face aux coûts, souvent prohibitifs, de ces ressources sur les budgets documentaires ?** Toutes les bibliothèques soulignent le coût de plus en plus élevé des ressources électroniques proposées par les principaux éditeurs commerciaux, qui occupent une place déterminante dans les budgets documentaires, et remettent en cause le maintien des ressources classiques, en particulier les monographies. Ce poids des ressources numériques, avec l'acquisition de bouquets de titres globalisés, remet en cause l'équilibre entre la documentation destinée à la recherche et la documentation pédagogique, souvent au détriment des étudiants.

A ce défi d'ordre financier, diverses solutions sont tentées, comme la réallocation des ressources existantes et l'augmentation des dotations et des dons (Virginie), la mutualisation par des acquisitions en commun (Lyon 2).

- **Quelle pérennité pour les ressources électroniques ?** Qu'elles soient acquises ou qu'elles proviennent de l'université (thèses, travaux de recherche, ressources pédagogiques etc.), la conservation à long terme est l'autre défi auquel les bibliothèques sont confrontées. La BU de Virginie, celles de Barcelone, d'Oslo et celle d'Utrecht y sont particulièrement sensibles : cette dernière notamment en ce qui concerne la conservation des données primaires de la recherche et l'extension de l'archive numérique institutionnelle aux documents audiovisuels. Ces éléments se trouvent développés dans son plan stratégique : « *Partner in science. Policy plan 2009-2012.* »

Le dépôt et l'archivage électronique des productions de l'université sont évoqués par les universités de Nancy (plate-forme commune de dépôt de documents universitaires), Paris 10 (dépôt électronique des thèses) et Paris 11 (organisation du circuit de la documentation électronique produite par l'université : pédagogie : ORI-OAI ; thèses : STAR).

La BU d'Uppsala manifeste une avance certaine dans ce domaine avec le développement de services en accès ouvert essentiellement pour une publication « en parallèle » dans l'archive ouverte de l'université. Elle a créé un système de publication électronique des documents produits par l'université (thèses, rapports...) il y a quelques années, utilisé par plus de vingt établissements scandinaves d'enseignement et en assure son développement, avec un système d'enregistrement des publications scientifiques par le personnel administratif de l'université.

La formule du directeur d'Uppsala résume bien les enjeux : « *que la bibliothèque ne se contente pas de « suivre » mais soit un acteur de pointe, au sein de l'université et grâce à la coopération nationale et internationale, dans les développements rapides des technologies, grâce auxquels l'information scientifique est disponible sous des formes totalement nouvelles et avec des contenus enrichis.* »¹⁸

- Quelle place accorder à la numérisation de collections ?

De façon plus limitée, et évidemment liée à l'histoire propre à chaque bibliothèque, la **numérisation des collections patrimoniales** est citée par Barcelone, Fribourg, Uppsala., ainsi que par la BNU de Strasbourg. Elle est également présente, avec la création de bibliothèques numériques (Toulouse1 et BNU), la consultation à distance des documents numérisés (Montpellier en 2006, BNU).

3.2.3. L'adaptation des personnels aux changements

▪ Recruter de nouvelles générations de bibliothécaires avec de nouvelles compétences

Le défi de l'adaptation des personnels aux nouveaux enjeux est une constante dans les réponses. Avec les départs à la retraite qui touchent plusieurs établissements, tant étrangers que français, **rajeunir les effectifs** pour recruter des agents plus en phase avec les pratiques des lecteurs est indispensable, comme la BU d'Utrecht, qui entend changer le rôle des « subject librarians » en « community managers ». A l'occasion des larges vagues de départs à la retraite elle souhaite recruter des personnels avec des jeux de compétences et d'expertise différents, dans un cadre cohérent, sur une échelle de temps de plusieurs années.

La question des compétences est soulignée (Manchester, Oslo). Lausanne insiste sur la **formation des personnels** aux nouveaux services.

Pour Lyon 1, comme pour Nancy 1, il faut accompagner les personnels dans les mutations (notamment liées au web 2.0), et organiser la formation continue à un rythme régulier ; Nice reprend le défi de la gestion des ressources humaines et de leur adaptation au changement

¹⁸ Traduction par l'auteur du rapport

technologique. Toulouse 1 vise à renforcer la spécialisation des compétences des bibliothécaires.

▪ Faire évoluer l'organisation

De façon plus globale, c'est l'organisation de la bibliothèque qui est en jeu : Montréal inscrit ce thème dans le cadre du rajeunissement des modes de gestion. La bibliothèque de l'Université de Virginie a entrepris- avec l'aide de consultants extérieurs (depuis novembre 2007) un travail de fond pour « *passer d'une organisation précédente, hiérarchique, à une organisation plus « community based » où le personnel a un pouvoir accru de prise de décisions, de prise de risques sans crainte d'échec, d'innovation et de collaboration* »¹⁹.

La BIU de Montpellier se soucie du maintien des effectifs dans une enveloppe réaliste en regard des missions et souhaite faire évoluer la bibliothèque dans son fonctionnement, ses structures et ses missions; Paris 10 et Paris 11 entendent poursuivre une réorganisation interne (pour accroître la transversalité à Paris 10).

3.3. A l'étranger, des plans stratégiques

C'est à la fin des années 70 et dans les années 80 que les bibliothèques universitaires ont commencé à élaborer des plans stratégiques, le plus souvent dans le cadre de leur institution de rattachement. A l'origine anglo-saxonnes, ces démarches se sont ensuite répandues, et se sont consolidées sur un plan méthodologique. En règle générale les plans stratégiques sont pluriannuels (3 à 5 ans), et portent sur quelques grands orientations.

Arrivée à maturité dans nombre d'universités étrangères, cette démarche est complétée dans certaines bibliothèques par une évaluation des résultats et par des mesures correctives en cas d'écart par rapport aux objectifs fixés par le plan.

Dans les bibliothèques de l'échantillon, ces plans stratégiques sont une pratique établie et font l'objet de travaux très élaborés avec une forte appropriation par les personnels. Les documents stratégiques sont amplement diffusés, notamment en ligne.

La direction de la bibliothèque n'hésite d'ailleurs pas, dans certains cas, à utiliser des techniques de communication pour faire connaître son plan stratégique.

- ✓ Ainsi la BCU de Lausanne qualifie ses axes d'actions prioritaires 2006-2010 en ces termes : « *La BCU facile, la BCU hybride, la BCU partenaire, la BCU formatrice, la BCU communicante* ».
- ✓ Aarhus ambitionne dans son contrat 2006-2010 avec le ministère de la Culture de donner accès à plus de documents numériques avec une utilisation plus conviviale.

¹⁹ id.

- ✓ Le plan stratégique de Barcelone, établi pour 4 ans, est orienté vers la formation, la recherche, les collections patrimoniales, les relations au sein de l'institution, le management.
- ✓ Madrid (plan 2007-2011) privilégie le développement de l'infrastructure de soutien à la pédagogie et à la recherche, la visibilité internationale et la convergence en termes de technologies, la qualité et l'organisation au sein des services.
- ✓ Le plan stratégique de l'Imperial College de Londres (2006-2009) se décline en 7 grands thèmes, avec des développements précis :
 - ✓ Le soutien à l'excellence de la recherche
 - ✓ Le soutien à l'excellence de la formation
 - ✓ Les ressources documentaires
 - ✓ Les ressources humaines
 - ✓ Les locaux
 - ✓ L'organisation
 - ✓ L'influence et les partenariats

Les directions stratégiques (datées de 2005-2006) sont présentées sur le site web²⁰, et illustrées par la définition de niveaux de services, intéressantes en termes de méthode : elles fournissent en effet pour chaque rubrique²¹ la description du service, ce qui est attendu par les usagers, la manière dont le service sera géré.

- ✓ Manchester vise pour la période 2008-2012 à aligner la programmation de la bibliothèque aussi étroitement que possible avec la stratégie de l'université, et mentionne son projet d'archive numérique.
- ✓ A Montréal les axes 2009-2012 concernent les espaces, l'accès aux collections, le rajeunissement des modes de gestion.
- ✓ Utrecht a élaboré un document stratégique, « *Partner in science* » portant sur la période 2009-2012 (disponible sur son site web en anglais). Il comporte les rubriques suivantes :
 - ✓ UBU (sigle de la BU) pour la formation et la recherche
 - ✓ des services sur mesure, dont les « Virtual knowledge centres », offre d'informations et de services numériques en réseaux pour des groupes de chercheurs dans certaines disciplines
 - ✓ le management opérationnel dont une rénovation importante de bâtiments dans le centre ville
 - ✓ la planification et le contrôle, pour les aspects financiers, les audits...
- ✓ La bibliothèque de l'université de Virginie considère que les évolutions de l'environnement de l'enseignement supérieur sont si rapides qu'il vaut mieux réfléchir en termes de directions stratégiques, avec des ajustements à mi-parcours si nécessaire, plutôt qu'en termes de plan stratégique. Dans son « manifeste », intitulé « *Declaration of possibility* », elle met l'accent sur six grandes directions:
 - ✓ rôle accru dans la navigation au sein des connaissances ; rôle moindre pour les collections locales

²⁰ <http://www3.imperial.ac.uk/library/aboutthelibrary>

²¹ Les rubriques couvrent les activités de la bibliothèque comme les horaires d'ouverture, le prêt, la fourniture d'information imprimée et électronique, le catalogue, les services de renseignements, la formation à la maîtrise de l'information...

- ✓ création d'espaces physiques qui servent de carrefours intellectuels (intellectual crossroads)
 - ✓ préservation de tous les formats, en collaboration avec d'autres institutions
 - ✓ diversification accrue des profils d'emplois au sein du personnel
 - ✓ coopération avec d'autres bibliothèques de recherche et d'autres universités
 - ✓ augmentation des capacités d'autofinancement
- ✓ La plan stratégique de Bâle, sur un mode annuel, entend améliorer l'exploitation des collections, les services aux usagers et l'infrastructure de la bibliothèque ;
 - ✓ Celui d'Uppsala, également annuel, porte sur le développement de la fourniture d'information scientifique aux étudiants et aux enseignants, le développement de la stratégie informatique et du processus de publication électronique de l'université, la préservation et la diffusion des collections patrimoniales, l'amélioration de la maîtrise de l'information.
 - ✓ L'Université de Stanford, -dont les bibliothèques n'adhèrent pas à l'ARL actuellement-, a lancé fin 2006 « *The Stanford Challenge*²² », qui vise à chercher des solutions aux défis globaux les plus urgents et lance une campagne de levée de fonds sur cinq ans, avec la volonté de promouvoir l'éducation et la recherche : trois axes sont privilégiés : la santé, le développement durable, les affaires internationales.

3.4. En France, les contrats quadriennaux

Un certain parallèle pourrait être établi entre plans stratégiques et volet documentaire des contrats quadriennaux. Cependant l'évolution de la notion de contrat, moins segmenté selon les diverses activités universitaires, la globalisation des dotations budgétaires, la limitation du nombre des indicateurs posent la question de la visibilité des politiques documentaires dans les stratégies d'établissement. **Au de là de notre enquête, l'examen des projets universitaires les plus récents, la lecture des rapports de l'AERES semble démontrer l'absence de la documentation dans les préoccupations stratégiques des universités françaises, alors même que l'expansion très importante des ressources numériques, le développement de politiques de sites appellerait l'affirmation de grandes orientations dans ce domaine.**

3.4.1. Les contrats quadriennaux

Depuis une quinzaine d'années, les bibliothèques universitaires françaises ont été intégrées dans la procédure de contractualisation entre l'Etat et les universités, mais plutôt dans le contexte d'actions spécifiques. Un « volet documentaire » figurait dans chaque contrat quadriennal, et les dotations budgétaires pour la documentation étaient en grande partie basées sur les objectifs assignés dans le contrat, la part contractuelle ayant atteint pour la période 1993 – 2002 le tiers de la dotation allouée aux bibliothèques²³.

²² <http://www.stanford.edu/about/facts/challenge.html>

²³ Cf. Les universités françaises en mutation : la politique publique de contractualisation (1984 -2002). La Documentation française. Voir notamment p. 80- 81, l'exemple de la politique documentaire.

Seuls certains contrats peuvent être comparés aux plans stratégiques des bibliothèques étrangères. Comme l'indique un des directeurs : « *Le contrat est conçu et rédigé comme un document stratégique et utilisé comme tel.* ». A titre d'exemple, l'Université Toulouse 1 Capitole affiche dans son projet stratégique pour le contrat quadriennal 2011-2014 les trois axes suivants : « *Consolider sa position internationale pour devenir une université de référence en Europe ; améliorer sa capacité à transférer les savoirs aussi bien vers les jeunes générations...que vers l'ensemble du tissu économique et social, pour être un partenaire de premier plan ; enfin améliorer la visibilité nationale et internationale de sa recherche et de son offre de formation.* ». En revanche, de nombreux contrats se limitent à énumérer des objectifs ponctuels sans liens véritables avec la stratégie de recherche et de formation de l'université.

En complément au volet documentaire du contrat, certaines bibliothèques, soit de leur propre initiative, soit en coordination avec l'université, ont entrepris une démarche stratégique, formalisées dans un document ad hoc :

- fiches sur les axes documentaires en Lettres et Sciences humaines et sociales dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur à Lyon 2 ;
- document dit stratégique établi par le service commun de la documentation de Paris 10 à la demande de l'université, en vue de la préparation du budget. Les axes retenus sont les suivants :
 - o améliorer les services aux usagers (horaires, conditions de travail et d'accès) ;
 - o repenser l'organisation des espaces dans la perspective d'un projet de réaménagement ;
 - o développer les ressources documentaires et moderniser l'accès à la documentation ;
 - o faire progresser l'intégration des bibliothèques d'UFR dans la politique documentaire de l'université.

Dans les textes d'orientation relatifs aux PRES et aux opérations campus, les services transverses que constituent les services communs de documentation sont concernés à plusieurs titres, bien qu'ils ne soient pas toujours explicitement mentionnés. Paris 11 prévoit un document stratégique pour accompagner l'opération campus à Saclay;

Dans l'ensemble, les bibliothèques françaises proposent encore des plans d'action pluriannuels, plutôt que des orientations stratégiques incluses dans celles de l'établissement.

3.4.2. *Le passage aux responsabilités et compétences élargies*

En 2008, toutes les universités ont modifié leur mode de gouvernance pour être en conformité avec la loi LRU. Depuis 2009, avec l'arrêt des « crédits fléchés » pour la documentation, et la globalisation des budgets des universités, le mode de relation de la bibliothèque à son université se trouve totalement revisité. Le cadre spécifique va s'estomper au profit d'une dimension plus stratégique à laquelle la documentation est intégrée. La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités mentionne explicitement la documentation :

« Les activités de formation, de recherche et de documentation des établissements font l'objet de contrats pluriannuels d'établissement dans le cadre de la carte des formations supérieures... » (Titre II, chapitre VI, codifié à l'article L711-1 du Code l'éducation).

La préoccupation première des directeurs de bibliothèques ayant participé à l'enquête concerne les moyens.

Presque tous les directeurs de bibliothèques considèrent en effet que dans le contexte d'un budget globalisé l'enjeu des prochaines années va être la reconnaissance de la **place des services communs de documentation au sein de l'université**, et des **moyens** qui leur seront accordés. A cette préoccupation s'ajoutent des questions spécifiques. Montpellier souligne par exemple l'urgence à définir des critères de financement propres aux structures inter universitaires.

Les préoccupations stratégiques ne viennent qu'en second lieu. Assez rarement, l'attractivité internationale de la bibliothèque dans l'offre de formation est citée comme un enjeu majeur pour l'université ; c'est le cas de Toulouse 1.

L'objectif de mieux soutenir la recherche apparaît sous la forme d'une meilleure prise évaluation des moyens documentaires dans les projets scientifiques (Nantes), ou de la mise en ligne des résultats de la recherche (Nice), ou encore de l'intégration de la documentation dans l'évaluation de la performance (Toulouse 1).

Pour un certain nombre d'établissements les services à rendre aux étudiants constituent la priorité, avec l'extension des horaires d'ouverture (Nice, Paris 10) ; le rôle accru du SCD dans la formation des étudiants (Nancy 1), non seulement à trouver l'information, mais aussi à gérer, conserver et archiver les données pour leurs propres recherches (Nice) ; la contribution renforcée du SCD à la réussite en licence (Nantes).

Quoiqu'elle soit imputable en grande partie à une phase de transition entre financements spécifiques et financement global, cette insertion insuffisante de la documentation dans les objectifs stratégiques des établissements d'enseignement supérieur est incontestablement un point de préoccupation pour les années à venir.

Conclusions :

Inscrites dans la logique du processus de Bologne, demandées par le Parlement comme par les diverses instances d'évaluation et les présidents d'université, les comparaisons internationales sont devenues un impératif.

La mobilité des étudiants et des chercheurs, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, ne fait qu'accroître cette demande de comparaisons entre universités, et l'offre de services documentaires, pourtant absente de la plupart des classements actuels, participe à l'attractivité internationale d'une institution.

De ce point de vue, il importe de donner plus de visibilité à la documentation scientifique et aux bibliothèques, en introduisant des indicateurs documentaires notamment dans les classements européens en cours d'élaboration. Il s'agit là de notre première et plus forte recommandation.

S'agissant de la comparabilité entre bibliothèques universitaires, l'analyse de l'échantillon retenu confirme *les importantes différences de moyens* identifiées par les comparaisons nationales entre les bibliothèques universitaires françaises et nombre de leurs homologues étrangères. Cependant *les indicateurs de moyens* relatifs aux bibliothèques ne font en général que corroborer les grands indicateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. On sait que les dépenses françaises par étudiant, quoique en progression sensible depuis quelques années, demeurent encore en dessous de la moyenne des autres pays de l'OCDE. On retrouve naturellement ces écarts si l'on compare les moyens des différents services universitaires, notamment des bibliothèques. Cette préoccupation des moyens ressort largement dans les réponses à l'enquête, le souci des responsables de bibliothèques françaises étant que la progression des crédits de fonctionnement des universités françaises bénéficie également à la documentation.

Employés seuls, les indicateurs de moyens ne font que détailler une réalité déjà connue, mais une logique de rattrapage ne constitue pas en soi une stratégie.

L'analyse comparative prend plus de sens si elle associe le couple moyens/résultats dans un groupe d'universités dont le volume des dépenses, la taille et la structure de la population des usagers sont du même ordre. De ce point de vue l'échantillon de l'enquête mériterait d'être revu en ne retenant pas des universités tout à fait atypiques comme Stanford, mais en ajoutant d'autres établissements plus comparables avec les réalités françaises comme par exemple Cardiff, Munich, ou l'Université d'Estrémadure, évoquées dans l'enquête de l'ADBU.

Tout en maintenant un niveau détaillé d'indicateurs nécessaires à la caractérisation de chaque établissement et à son auto évaluation, la comparaison internationale des bibliothèques universitaires pourrait *se concentrer sur un nombre limité d'indicateurs* : dépenses documentaires par étudiant, amplitude d'ouverture au public (horaire hebdomadaire, nombre de jours d'ouverture par an), fréquentation sur place, et fréquentation à distance (nombre de téléchargements de documents, nombre de visites virtuelles).

On soulignera néanmoins qu'à considérer les résultats d'ensemble de l'enquête, *et du point de vue de l'efficience, il est clair que les sites (Strasbourg, Montpellier, Nantes) qui ont fortement mutualisé l'organisation de la documentation universitaire se situent à un niveau plus visible au plan international.* Cela conforte l'orientation de politique générale d'encouragement des structurations et regroupements de bibliothèques.

De même, en matière de résultats et de services rendus, l'étude confirme que les bibliothèques françaises, qui ont amélioré leurs ratios de places de lecture, n'optimisent pas assez cet avantage en raison d'une faible amplitude d'ouverture, tant hebdomadaire qu'annuelle. L'objectif national d'une extension des horaires d'ouverture ne peut que s'en trouver conforté.

Outre le renouvellement de l'étude sur les mêmes critères, un approfondissement sur des points spécifiques serait le bienvenu. Ainsi des confrontations plus fines seraient utiles, en particulier en ce qui concerne les ressources électroniques (typologie à affiner, usages à préciser, etc.), leur archivage, l'évolution des usages (mesure des usages en « présentiel » et à distance selon les publics), évolution des qualifications professionnelles et des compétences.

Par ailleurs, sur le plan des stratégies, on constate une communauté de préoccupations face à l'évolution des modes de diffusion de l'information scientifique : équilibre à assurer entre bibliothèques physiques et bibliothèques virtuelles, maîtrise des coûts de la documentation électronique, adaptation des services et des personnels à de nouveaux modes d'appropriation des bibliothèques, formation des usagers, etc. En revanche l'insertion insuffisante de la documentation dans les objectifs stratégiques des établissements d'enseignement supérieur est incontestablement un point de préoccupation pour les années à venir.

Notre dernière recommandation serait de pérenniser ce type d'investigations, qui ne prennent toute leur sens que si elles peuvent être reconduites selon un rythme régulier (tous les 2 à 3 ans par exemple), afin tracer les évolutions et les dynamiques.

Claire VAYSSADE

Suzanne JOUGUELET

Annexes

- Annexe 1 : Questionnaire adressé aux bibliothèques (version française)
- Annexe 2 : Fiches de présentation des bibliothèques étrangères
- Annexe 3 : Principaux réseaux auxquels appartiennent les bibliothèques de l'étude
- Annexe 4 : Tableaux budgétaires concernant les acquisitions documentaires

Annexe 1
Questionnaire adressé aux bibliothèques (version française)

Etude comparative sélective entre des bibliothèques françaises et étrangères
(Europe et Amérique du nord)

Coordonnées de la bibliothèque

Site web

Contexte universitaire :

- nombre d'implantations géographiques de l'université (²⁴y compris au sein de la même ville)

- l'université est-elle membre d'un PRES ? Si oui, mentionnez sa composition

1. Organisation de la bibliothèque

1a organigramme (à joindre SVP)

1b Nombre de bibliothèques intégrées au SCD

1c Autres bibliothèques

2. Horaires d'ouverture des services aux publics

2a Lundi-vendredi :

2 b Votre bibliothèque est-elle ouverte le samedi ?

Si oui, précisez les horaires

2c Le dimanche ?

Si oui, précisez les horaires

2d Projet d'extension des horaires d'ouverture ? oui non

Précisez

2e Fermeture(s) annuelle(s) et durée (en nombre de jours) :

²⁴ Sauf précision contraire, les données demandées sont annuelles, et portent sur 2007.

3. Site web de la bibliothèque

Nombre de visites virtuelles²⁵

- ✓ dont page d'accueil
- ✓ dont sessions sur le catalogue en ligne
- ✓ dont autres rubriques du site (précisez)

4. Catalogue en ligne

4a Nombre de nouvelles entrées annuelles au catalogue

4b Pourcentage des fonds signalés dans le catalogue en ligne

- ✓ SCD et Bibliothèques intégrées
- ✓ Autres bibliothèques

5. Budget

Budget de l'université (masse salariale incluse)

Budget du SCD (masse salariale incluse)

Pourcentage du budget de l'université alloué au SCD

6. Personnel

Nombre d'emplois informatiques dédiés aux fonctions documentaires (en ETP)

7. Stratégie et services

7a Avez-vous élaboré un document stratégique (autre que le contrat) ?

oui non

Disposez-vous d'un tableau de bord chiffré ? oui non

Si oui, quels indicateurs comporte-t-il ?

Joindre un exemplaire SVP

²⁵ Sauf précision contraire, les données demandées sont annuelles.

7b Procédez-vous à des enquêtes de publics ? oui non

Tous les ans Tous les 2 ans Autre

Réalisation : par la bibliothèque par un prestataire extérieur

Forme normalisée (par exemple LibQUAL+) Forme libre

7c Votre bibliothèque fait-elle partie de réseaux de coopération ?

Régionaux (lesquels ?)

Nationaux (lesquels ?)

Internationaux (lesquels ?)

7d Avez-vous créé récemment ou avez-vous en projet :

Nouveaux services oui non

Si oui, lesquels

Nouveaux bâtiments oui non

Rénovation de bâtiments oui non

Extension de locaux oui non

Si oui, superficie Pour quelle affectation ?

7e Avez-vous analysé la répartition et le devenir des fonctions et activités du personnel ?

Analyse globale des compétences et des emplois par l'université oui non

Plan de réorganisation interne (par fonctions) oui non

Gestion prévisionnelle des emplois oui non

Bilan social oui non

En conclusion, quels sont selon vous les **défis majeurs** qui attendent votre bibliothèque aujourd'hui et dans un proche avenir ?

A retourner pour le 29 mai 2009

Annexe 2

Fiche de présentation des bibliothèques étrangères - Données 2009

Bibliothèque nationale et universitaire -Aarhus

<http://www.statsbiblioteket.dk>

Historique sommaire

- ✓ 1897 : loi créant une BN à Aarhus, ouverte au public en 1902 comme bibliothèque de recherche
- ✓ 1919 : décision de créer une nouvelle université pour soulager celle de Copenhague
- ✓ 1928 : inauguration de l'université : la bibliothèque devient une BU.
- ✓ En 1963, transfert de la bibliothèque du centre ville vers le campus de l'université.
- ✓ 1987 : création des Archives nationales des médias, rattachées à la bibliothèque : dépôt légal de la TV et de la radio, puis des documents audio-visuels. La BNU dépend du ministère danois de la Culture, et ses collections sont accessibles à tout public. Elle est aussi un centre national de prêt.

Nombre d'étudiants à l'université : 35 000 étudiants ; 1430 doctorats délivrés en 2008

Disciplines : pluridisciplinaire (Six facultés, deux écoles, 1 institut de recherche national sur l'environnement).

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associées : La BNU, avec une tour de livres de 17 étages et deux magasins en sous-sol, possède depuis 2006 un site de stockage excentré (pour les périodiques). Elle anime un réseau de plus de 20 bibliothèques de départements, avec un catalogue collectif.

Collections (fonds)

- ✓ 3,5 M de livres et autres documents, notamment des périodiques et documents audiovisuels
- ✓ Près de 22 000 titres de revues électroniques et plus de 40 000 titres d'e-books
- ✓ Archivage du web, en lien avec la Bibliothèque royale à Copenhague.

Horaires d'ouverture hebdomadaire : 48 h

Dépenses totales de la bibliothèque : 24 300 000 €

Personnel : 228 ETP dont 153 personnels de bibliothèque

Bibliothèque de l'Université de Bâle

<http://www.ub.unibas.ch/ub-hauptbibliothek>

Historique sommaire

Université fondée en 1460, avec une bibliothèque ; 1818 : ouverture de la BU à l'ensemble des citoyens de la ville de Bâle ; 1968 : déménagement de la BU dans un bâtiment construit spécifiquement ; 1976 : les archives économiques suisses (créées en 1910) sont rattachées à la BU ; 1978 : ouverture de la bibliothèque de médecine ; 1988, de celle de sciences économiques.

Nombre d'étudiants à l'université : 11 838 étudiants.

Disciplines : Multidisciplinaire, avec d'importantes collections anciennes. Statutairement, elle est aussi bibliothèque du Canton de Bâle, et responsable du Dépôt légal des publications du Canton.

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associée : une BU centrale et deux sections : médecine et économie.

Collections (fonds) : 4,17 M de volumes de livres et périodiques ; 19 882 revues électroniques

Horaires d'ouverture hebdomadaire : 80 h 30 pour la salle de lecture principale de la BU centrale ; 70h BU de médecine ; 57 h BU de sciences économiques.

Dépenses totales de la bibliothèque : 12.6 M€

Personnel : 137 ETP professionnels

Bibliothèque universitaire de Barcelone

<http://www.bib.ub.edu>

Historique sommaire

Fondée en 1455. Le bâtiment central de l'université date de 1863. Le statut d'université autonome de Catalogne a été acquis en 1933 ; l'université a été refondée en 1977 comme une institution démocratique et autonome. C'est l'université publique de Catalogne (parmi les 200 premières universités du classement de Shanghai). Son excellence, notamment en mathématiques et physique, est reconnue par le classement du CHE.

La bibliothèque est intégrée au Centre de ressources créé en 2004 dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur : le CRAI : Centre de Recursos per a l'Aprenentatge i la Investigació (« Resource Center for Learning and Research »).

Nombre d'étudiants à l'université : 53 220 étudiants (dont 49 000 en L et M1), et près de 28 000 étudiants en formation continue. 1818 étudiants étrangers.

Disciplines : Arts et humanités ; Sciences et techniques ; Sciences sociales ; Sciences de la santé ; Sciences de l'éducation. Institut de formation continue avec plusieurs disciplines.

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associée : 20 bibliothèques

Collections (fonds)

1.560 000 volumes (140 000 documents dans le fonds ancien)

31 272 abonnements, 14 020 revues électroniques avec droits d'accès.

Horaires d'ouverture hebdomadaire : 61h

3 bibliothèques annexes ouvertes le samedi et le dimanche de 10h à 21h. 9 bibliothèques ouvertes les WE en période d'examens et une de 20h30 à 6h30.

Dépenses totales de la bibliothèque : 18 952 180€

Personnel : 161 professionnels et 82 personnels temporaires

Bibliothèque de l'Université de Fribourg en Brisgau

<http://www3.ub.uni-freiburg.de>

Historique sommaire

Université fondée en 1457, qui appartient au réseau des *universités d'excellence* allemandes, créé en 2005 (*Excellenzinitiativ*). La bibliothèque s'est enrichie notamment par les fonds de congrégations. Elle est financée par le Land de Bade-Wurtemberg. Fin 1978, installation dans un nouveau bâtiment. Fin 2008, répartition entre deux bâtiments : UB1 (libre-accès, ouvert 24h sur 24) et UB2 (collections spécialisées et audiovisuel, services internes.).

Nombre d'étudiants à l'université : 20 714.

Ouverture aux citoyens, fonctionnaires et entreprises du Land. : 36 500 emprunteurs actifs en 2007 dont 10 000 personnes privées non étudiantes.

Disciplines : Point d'excellence : les sciences humaines et sociales.

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associées...

2 bâtiments pour la bibliothèque centrale, mais 108 bibliothèques dans les facultés (dont 29 pour la faculté de médecine). Rôle de coordination de la bibliothèque centrale, tête de réseau pour le prêt inter dans la région du sud ouest. Catalogue en réseau.

Collections (fonds) : Environ 5000 manuscrits et incunables.

3,6 millions de livres et 35 700 abonnements à des périodiques et journaux, y compris en ligne.

Horaires d'ouverture hebdomadaire : 168h ; salle de lecture de l'UB1 ouverte 24h / 24, 7j/7

Dépenses totales de la bibliothèque : 8 590 000€

Personnel : 122 ETP à la bibliothèque centrale et 42,5 dans le réseau des bibliothèques de l'université.

Bibliothèque de l'Imperial College, Londres

<http://www3.imperial.ac.uk/library>

Historique sommaire

Université créée par des fusions en 1907. Devient indépendante de l'université de Londres à la faveur de son centenaire (2007). au 23^e rang mondial et au troisième rang européen du *classement de Shanghai* en 2007) ; après avoir été une composante de l'université de Londres, elle a acquis son indépendance en 2007.

Nombre d'étudiants à l'université : 12 319, provenant de 123 pays.

Disciplines : Université scientifique et médicale d'excellence.

4 facultés : sciences de l'ingénieur, médecine, sciences naturelles, école de commerce.

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associées...

13 bibliothèques sur plusieurs campus, au centre de Londres (South Kensington) et dans le sud est, dont des campus sur des sites hospitaliers. Bibliothèque centrale à South Kensington, ainsi que la bibliothèque du Museum des Sciences et 5 bibliothèques de départements : aéronautique, chimie, génie civil, génie électrique, maths.

Collections (fonds) : 440 871 livres. Fort investissement pour les périodiques

Horaires d'ouverture hebdomadaire : 157h

Dépenses totales de la bibliothèque : 10 115 000€

Personnel : 126 dont 57 professionnels

Bibliothèque cantonale et universitaire -Lausanne

<http://www.unil.ch/bcu>

Historique sommaire

La BCU de Lausanne a une vocation patrimoniale, culturelle et académique. Rattachée au Canton de Vaud, elle sert la communauté universitaire comme le grand public vaudois.

Nombre d'étudiants à l'université : 11 062 étudiants

23 048 personnes inscrites à la bibliothèque (Inscription personnelle à la BCU possible dès 14 ans).

Disciplines : Tous les domaines des sciences humaines.

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associées...

4 bibliothèques : la bibliothèque centrale est à Dorigny et abrite les collections universitaires. ; elle a une annexe pour le droit et les sciences éco ; La bibliothèque de la Riponne offre les collections de culture générale, vaudoises et musicales. Enfin la bibliothèque des Cèdres est spécialisée en théologie.

Collections (fonds) : Des fonds précieux et locaux.
2M de volumes.

Horaires d'ouverture hebdomadaire : 79h

Dépenses totales de la bibliothèque : 11 079 000€

Personnel : 98 ETP dont 77.85 professionnels

Bibliothèque de l'Université Carlos III de Madrid

<http://www.uc3m.es>

Historique sommaire

Université fondée en 1989 : seule université publique espagnole dont tous les programmes de licences entrent dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Diplômes bilingues pour des études en anglais. Campus principaux dans la zone industrielle sud de Madrid.

Nombre d'étudiants à l'université : 18 956 étudiants.

Disciplines : Pluridisciplinaire (hors médecine).

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associées...

4 bibliothèques : Sciences sociales et droit ; Humanités ; Polytechnique : sciences et techniques ; Economie, finances, business, tourisme.

Collections (fonds)

- ✓ 474 000 volumes
- ✓ 13 658 revues électroniques avec droits d'accès.
- ✓ La bibliothèque adhère au réseau Nereus : Networked Economics Resources for European Scholars

Horaires d'ouverture hebdomadaire : 66h (104 h en période d'examens)

Dépenses totales de la bibliothèque : 2.660 000€

Personnel : 69 + 89 étudiants à temps partiel

Bibliothèque de l'université de Manchester

<http://www.library.manchester.ac.uk/>

Historique sommaire

- 1890 : construction de la bibliothèque John Rylands, en mémoire d'un important industriel du textile qui fit don à sa mort de £2 750 000 afin de financer cet édifice.

- 1900 : ouverture de la bibliothèque au public.

- Elle possède aujourd'hui une importante collection d'ouvrages et manuscrits très rares, dont un exemplaire de la bible de 42 lignes de Gutenberg ainsi que des collections des comtes de Spencer et Crawford. Plus de 3000 incunables, 4 millions d'ouvrages imprimés, 41 000 revues électroniques, et 500 000 livres électroniques. C'est la 3ème plus grande bibliothèque universitaire du Royaume-Uni.

Nombre d'étudiants à l'université : 35 440

Nombre d'enseignants : 3 991

Disciplines : Pluridisciplinaire

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associées : bibliothèque centrale et 7 bibliothèques départementales.

Horaires d'ouverture hebdomadaire moyenne : 115 h

Expérimentation d'une ouverture en continu du lundi 8h du matin au dimanche 23h 30 en période d'examens (20 avril- 7 juin 2009)

Budget de la bibliothèque : 17 581 000 €

Personnel : 252,3 ETP, dont 64 personnels de bibliothèque.

Direction des bibliothèques de l'Université de Montréal

<http://www.bib.umontreal.ca>

Le réseau décentralisé comprend 18 bibliothèques et une bibliothèque associée. Au total les bibliothèques possèdent environ 4 M de documents, dont la majorité est signalée dans le catalogue commun Atrium. Le rapport annuel 2007-2008 est en ligne sur le site web.

Nombre d'étudiants à l'université

27 938 étudiants + 11 447 à temps partiel

27 124 personnes inscrites à la bibliothèque.

La bibliothèque a mis en ligne sur son site un guide à l'intention des étudiants internationaux.

Disciplines : pluridisciplinaire : lettres et sciences humaines ; géographie ; sciences, sciences de la santé, droit, musique.

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associée : 18 bibliothèques et une associée.

Collections (fonds) : Des livres rares et des collections spécialisées.

✓ 1,8 M de volumes.

✓ 64 600 périodiques imprimés et électroniques

Horaires d'ouverture hebdomadaire : 97h

Dépenses totales de la bibliothèque : 17 663 600€

Personnel : 296 ETP dont 89 professionnels

Bibliothèque de l'université d'Oslo

<http://www.ub.uio.no>

Historique sommaire

✓ 1811 : création de l'Université d'Oslo et de la bibliothèque universitaire

✓ 1815 : la bibliothèque se voit confier un rôle de BN

✓ 1988 : séparation des fonctions de BN de celles de BU

✓ 1992 : création d'une nouvelle BU, et installation dans un nouveau bâtiment en 1999

Nombre d'étudiants à l'université : 27362

Dont doctorants : 2777

Dont étudiants étrangers : 11%

Disciplines : Pluridisciplinaire

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associées : 4 sections :

SHS (800 000 volumes en libre accès, 2 M de volumes en magasins), Médecine (300 000 vol.), Droit (300 000 vol.), Sciences (800 000 vol., 3300 périodiques)

Horaires d'ouverture hebdomadaire moyenne : 64h30 (Bibliothèque LSH)

Dépenses totales de la bibliothèque : 25 682 000 €

Personnel : 180,7 ETP dont 111 personnels de bibliothèque

Bibliothèques de l'Université de Stanford
<http://www.stanford.edu/about/facts/libraries.html>
<http://library.stanford.edu>

Historique sommaire

Université fondée il y a un peu plus d'un siècle par un couple de bienfaiteurs, les Stanford. Statut particulier de trust avec des pouvoirs d'entreprise selon les lois californiennes.

SULAIR (Stanford University Libraries and Academic Information Resources) est l'entité qui gère les bibliothèques au sein de l'université.

Nombre d'étudiants à l'université : 14 945 étudiants en 2008 (dont 6759 en L).

Disciplines : pluridisciplinaire : points forts notamment en santé, environnement, affaires internationales, arts.

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associées...

16 bibliothèques, et 5 bibliothèques de campus : « coordinate libraries » qui dépendent directement des départements (ex en médecine, droit, recherche nucléaire, commerce.)

Collections (fonds)

- ✓ 8,5 millions de volumes de livres et périodiques ; 1,5 million de documents audiovisuels,
- ✓ 6 millions de microformes
- ✓ 22 000 revues électroniques ; plus de 700 bases de données ; 400 000 livres numériques.

Horaires d'ouverture hebdomadaire : 112h pour la bibliothèque centrale.

Dépenses totales de la bibliothèque : 42 836 000€ (budget 2007-2008)

Personnel : ETP professionnels 292 (en 2007)

Bibliothèque de l'Université d'Uppsala

[www.http://www.ub.uu.se/](http://www.ub.uu.se/)

Historique sommaire

- ✓ 1477 : fondation de l'université
- ✓ 1620 : fondation de la bibliothèque par le roi Gustave Adolphe
- ✓ 1704 : l'université prend le nom d'*Academia Carolina*
- ✓ 1692 et 1707 : législation pour étendre le dépôt légal aux bibliothèques universitaires
- ✓ 1841 : installation de la BU dans le bâtiment Carolina Rediviva, (siège de la bibliothèque centrale)
- ✓ Années 1990 : réorganisation de la bibliothèque en un réseau de 4 départements, regroupant un réseau de 14 bibliothèques.

Nombre d'étudiants à l'université : 22 000

Disciplines : pluridisciplinaire

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associée : 14, regroupées en 4 départements

Bibliothèques Groupe A (Sciences humaines et théologie), Bibliothèque Groupe B (droit, sciences sociales, éducation and enseignement), Bibliothèque Groupe Linné (Médecine, Pharmacie Technologie, sciences Naturelles)

Unités patrimoniales (manuscrits et musique imprimée, cartes et plans, incunables)

Collections (fonds)

- ✓ 5,25 millions de livres et périodiques
- ✓ 61 959 manuscrits, 7 133 partitions de musique, 345 734 cartes
- ✓ Accès à 17 439 périodiques électroniques en 2008

Horaires d'ouverture hebdomadaire moyenne : 80 h

Dépenses totales de la bibliothèque : 19,9 M €

Personnel : 224 agents, dont 123 personnels de bibliothèque

Bibliothèque de l'Université d'Utrecht

<http://www.uu.nl/EN/library> ; <http://www.uu.nl/library>

Historique sommaire

- ✓ 1580 : la ville d'Utrecht passe à la Réforme et confisque la bibliothèque du Chapitre épiscopal dont les livres sont transférés à la bibliothèque de la ville, qui devient par la suite la bibliothèque universitaire.
- ✓ 1634 : la Ville d'Utrecht fonde l'*Ecole illustre*, qui reçoit le statut d'Université en 1636 (4 facultés)
- ✓ Au 19^{ème} siècle l'Université est célèbre pour son enseignement en physique

Nombre de publications académiques /an : 7 330

Nombre d'étudiants à l'université : 29 000 dont 6 500 en 1^{ère} année ; 2 000 étudiants étrangers

Nombre d'enseignants : 3 800 dont 640 professeurs

Disciplines : Pluridisciplinaire à l'exception des sciences appliquées et des sciences agronomiques

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associées : 8 « sections »

Horaires d'ouverture hebdomadaire : 87 heures

Dépenses totales de la bibliothèque : 21 112 000 €

Personnel : 160 (dont 139 professionnels de bibliothèques)

University of Virginia library
<http://www2.lib.virginia.edu>

Historique sommaire

Université de l'Etat de Virginie, située à Charlottesville. (NB Différente de Virginia Tech).

Nombre d'étudiants à l'université : 20 493 dont 6000 en Master 2 et Doctorat.

34% des étudiants en Licence viennent de l'extérieur de l'Etat.

En 2005, élue "Academic library of the year" par l'Association of College Research Libraries (ACRL)

Disciplines

Pluridisciplinaire :

SHS= 51%des dépenses de collections (dont des collections spécialisées : manuscrits, cartes....)

Sciences exactes = 28% des dépenses (développement plus récent)

Dépenses « généralistes » = 21% des dépenses de collections

Nombre de bibliothèques, bibliothèques associées...

15 bibliothèques sur un grand campus, dont 3 bibliothèques relevant directement des départements : Darden

Business library; Health Sciences library. ; Law library.

Bibliothèque centrale : Alderman Library

Collections (fonds)

✓ 5 millions de livres.

✓ Plus de 50 000 abonnements à des périodiques et journaux, imprimés et en ligne.

Horaires d'ouverture hebdomadaire : 149h (pour les services au public)

Dépenses totales de la bibliothèque : 23M€

Personnel : 378 dont 101 professionnels

Annexe 3

Principaux réseaux auxquels appartiennent les bibliothèques de l'étude

ABRC - Association des bibliothèques de recherche du Canada [<http://www.carl-abrc.ca/>]
Regroupe les 28 grandes bibliothèques de recherche universitaires au Canada, Bibliothèque et Archives Canada, l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST) et la Bibliothèque du Parlement. L'ABRC cherche à donner aux bibliothèques de recherche de meilleurs moyens de contribuer à la recherche et à l'enseignement supérieur, et elle vise à cette fin à assurer l'efficacité et la pérennité de la communication savante et des politiques publiques pour favoriser la recherche et garantir l'accès le plus large possible à l'information savante.

ADBU Association des directeurs des bibliothèques universitaires [www.adbu.fr]

ARL - Association of research libraries [www.arl.org]
Association à but non lucrative regroupant 123 bibliothèques de recherche aux Etats-Unis et au Canada. Collecte des statistiques de ses membres de bibliothèques depuis 1961. Gère le système LIBQUAL +

ASTED - Association pour l'avancement des sciences et des techniques documentaires [www.asted.org] *association professionnelle et scientifique vouée à l'avancement des sciences et des techniques de la documentation. Elle accompagne et soutient le développement des divers métiers et professions documentaires. Ses principaux objectifs consistent à promouvoir l'excellence des services et du personnel des bibliothèques et des centres de documentation; à jouer, au sein de la francophonie nord-américaine, un rôle prépondérant en bibliothéconomie ainsi que dans les sciences de la documentation et de l'information.*

AURA - Association du réseau des établissements utilisateurs de l'ABES [<http://aura.bu.univ-paris5.fr/>] *Association loi du 1er juillet 1901 créée en 2002, elle poursuit les objectifs suivants : assurer les relations entre l'ABES et ses utilisateurs, contribuer à la réflexion de l'ABES en représentant le point de vue des établissements*

CREPUQ - Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec [<http://www.crepuq.qc.ca/>]
Organisme privé, fondé en 1963, qui regroupe, sur une base volontaire, tous les établissements universitaires québécois. Publie le Répertoire des bibliothèques universitaire québécoises et collecte des statistiques (dont Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises).

DBV - Deutsches Bibliotheksverbund [<http://www.bibliotheksverband.de/>] *Association allemande des bibliothèques. Située à Berlin, elle regroupe tous les types de bibliothèques.*

EBSLG - European Business Schools Librarians' Group [<http://www.ebslg.org/>]

Association fondée en 1970, ayant pour objectif d'être un forum d'échange pour les directeurs des bibliothèques des principales Business schools européennes. Comprend actuellement des membres de 19 pays. Secrétariat actuellement à l'Université de St Gall.

ESGBU [<http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>]

EUCOR - Confédération Européenne des Universités du Rhin supérieur [www.eucor-uni.org]

Créée en 1989, l'association regroupe les universités du Rhin supérieur de Strasbourg, Mulhouse, Bâle, Fribourg en Brisgau et Karlsruhe en vue de faciliter et stimuler la mise en place de coopérations dans l'enseignement et la recherche.

FOBID - Netherlands Library Forum

[<http://sitegenerator.bibliotheek.nl/fobid/overig36/overig36.asp>]

Fondé en 1974, FOBID regroupe les 4 associations de bibliothèques des Pays-Bas dans une structure chapeau, pour promouvoir la coopération entre les divers types de bibliothèques. (the Netherlands Public Library Association, NVB, the Netherlands Association for Library, Information and Knowledge Professionals, KB(National Library of the Netherland)s, and UKB, the co-operative Association of University Libraries.). FOBID est actif dans la question des droits de l'information, de la coopération internationale en matière bibliographique et de formation.

IDS - Informationsverbund Deutschschweiz [www.informationsverbund.ch]

Réseau d'information de la Suisse alémanique fondé en 2003 par la Konferenz der Deutschschweizer Hochschulbibliotheken (Conférence des bibliothèques des hautes écoles de Suisse alémanique). IDS est constitué de 7 partenaires au sein de 5 réseaux Aleph et dessert toutes les bibliothèques des universités et hautes écoles de Suisse alémanique (env. 450 bibliothèques et plus de 13,5 millions de notices bibliographiques). Parmi les 7 partenaires figure l'Université de Bâle, représentée par l'Öffentliche Bibliothek der Universität Basel

MADRONO Consorcio de Universidades de la Comunidad de Madrid y de la UNED para la Cooperación Bibliotecaria [<http://www.consorcioadrono.es/>]

Consortium créé en 1999 par les 6 public universités publiques de la commune de Madrid et l'université d'enseignement à distance (UNED) pour améliorer l'offre de services. Gère en particulier le projet « E-ciencia, visant à créer un réseau d'archives numériques pour la production des universités.

M25 Consortium of Academic Libraries [<http://www.m25lib.ac.uk/>]

Consortium regroupant 59 bibliothèques du Sud-est et de l'Est de l'Angleterre, qui a pour objectif d'améliorer les services de bibliothèques. Parmi elles, la British library, la bibliothèque de la London school of economics etc. Imperial College est membre de M25.

NEREUS - Networked Economics Resources for European Scholars

[<http://www.nereus4economics.info/>]

Consortium d'une vingtaine de bibliothèques universitaires européennes, disposant de collections majeures en économie et se proposant de fournir collectivement de nouveaux contenus et de développer des services d'information innovateurs pour l'économiste. A pour objectif de faire avancer le concept d'archives institutionnelles ouvertes avec son projet « Economists Online ». Celui-ci a pour but de rendre accessible la production scientifique de qualité en économie à l'échelle européenne.

L'université de Toulouse 1 capitole est membre de NEREUS

NOWAL North West Academic Libraries in the UK <http://www.nowal.ac.uk/>

NoWAL est un consortium regroupant toutes les universités et collèges (institutes universitaires) du Nord-Ouest de l'Angleterre (région de Manchester et Liverpool notamment). Il a pour objectif la mise en valeur des services aux usagers sous tous ses aspects en particulier la formation du personnel, une politique concertée de prêt entre bibliothèque et d'accès aux ressources documentaires.

La bibliothèque de l'université de Manchester est membre de NOWAL.

REBIUN La Red de Bibliotecas Universitarias [<http://www.rebiun.org/>]

Réseau de bibliothèques universitaires créé à l'initiative des directeurs de bibliothèques des universités espagnoles en 1988. Représente les bibliothèques universitaires au plan national.

RERO REseau ROmand, [<http://www.rero.ch>]

Réseau des bibliothèques de Suisse romande, regroupe la plupart des bibliothèques universitaires, publiques et patrimoniales des cantons de Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, ainsi que celles des tribunaux de la Confédération. RERO gère un catalogue collectif d'environ 215 bibliothèques. Il est également l'instrument que les autorités politiques, universitaires et culturelles se donnent pour conduire une politique documentaire basée sur la synergie et la mise en commun des ressources et services.

RUOA Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique [<http://www.ruoa.org/>]

Pôle de coopération inter-universitaire associant les 10 universités présentes dans les 4 régions de Bretagne, Limousin, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Le réseau constitue un instrument d'échange d'informations, de coordination des politiques scientifiques et pédagogiques des établissements, ainsi que de coopération sur des projets communs.

SCONUL - Society of College, national and University Libraries

[<http://www.sconul.ac.uk/>]

Membres : toutes les bibliothèques des universités du Royaume –Uni et d'Irlande, de nombreuses bibliothèques d'organismes d'enseignement supérieur et les bibliothèques nationales des Iles britanniques. A pour objectif de promouvoir l'excellence dans la documentation universitaire et nationale. Collecte et publie les statistiques des BU depuis 1987. Depuis 1995, cette activité a été confiée à l'unité de statistiques de bibliothèques (LISU) de l'université de Loughborough.

SULAIR - Stanford University Libraries and Academic Information Resources

[<http://www-sul.stanford.edu/>]

Réseau des bibliothèques de Stanford

SWB-Verbund Südwestdeutscher Bibliotheksverbund Baden-Württemberg, Saarland, Sachsen [<http://www2.bsz-bw.de/cms/>]

Réseau régional des bibliothèques allemandes du sud ouest (SWB-Verbund), un des 7 réseaux régionaux allemands, créé en 1983. Le catalogue collectif comprend environ 14 Millions de titres.

Fribourg en Brisgau est membre de ce réseau.

UGR Université de la Grande région Sarre, Lorraine, Luxembourg, Wallonie et Rhénanie-Palatinat [<http://www.uni-gr.eu/>]

Regroupe les universités de Liège, du Luxembourg, de la Sarre, aux cotés de celles de Nancy et Metz. Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme INTERREG IVA Grande Région de l'Union européenne

Cet espace d'enseignement supérieur au sein de la Grande Région doit permettre aux étudiants d'étudier dans des pays transfrontaliers, et d'obtenir un diplôme d'études universitaires transfrontalier. La mise en réseau d'experts des universités partenaires dans de nombreux domaines importants (bibliothèques, bureaux des examens, centres d'information et d'orientation universitaire, chargés de recherche, etc.) fait partie des objectifs.

UKB - universiteitsbibliotheken en de Koninklijke Bibliotheek

[<http://www.ukb.nl/english/index.html>]

UKB est le consortium néerlandais des 13 bibliothèques universitaires. A pour objectifs l'acquisition de ressources électroniques, le développement d'infrastructures de dépôt d'archives institutionnelles de recherche, la promotion des archives ouvertes, de l'e-learning et de l'accès à distance.

Annexe 4

Tableaux budgétaires concernant les acquisitions documentaires

Tableau I : budget consacré aux acquisitions d'ouvrages
(Par ordre décroissant du montant en millions d'euros)

Bibliothèques	Dépenses/ livres	Dépenses documentaires totales	% des dépenses de livres/ Dépenses documentaires totales
Acquisitions d'ouvrages supérieures à 5 M €			
Stanford	5,22	11,8	44,3
Acquisitions supérieures à 2 M €			
Virginia	2,88	7,11	40,5
Acquisitions supérieures à 1 M €			
Fribourg en Brisgau	1,9	2,64	71,8
Bâle	1,31	3,95	33,2
Oslo	1	7,13	15,3
Acquisitions supérieures à 500 000 €			
Montréal	0,91	5,63	16,2
Nantes	0,85	2,25	37,8
Sorbonne	0,8	1,71	46,6
Madrid	0,76	1,73	43,9
Lausanne	0,7	2,76	25,9
Barcelone	0,68	6	11,4
Utrecht	0,62	5,61	11
Montpellier	0,6	2,16	27,7
BNUS	0,6	1	57,6
Aarhus	0,56	4,1	13,7
Paris 10	0,53	1,2	43,9
Paris 11	0,5	1,61	31
Strasbourg	0,5	3,2	15,5
Uppsala	0,5	3,7	13,5
Acquisitions inférieures à 500 000 €			
Imperial College Londres	0,42	4,44	9,5
Lyon 2	0,35	0,88	39,9
Toulouse 1	0,34	0,93	37,3
Lyon 1	0,32	2,71	11,9
Grenoble 2&3	0,3	0,64	46,6
Nice	0,28	1,36	20,8
Nancy 1	0,27	1,3	21,5
Manchester	ND	6,56	ND

NB : A Manchester, les acquisitions de livres incluent aussi les volumes reliés de périodiques.

Tableau II : pourcentage des acquisitions d'ouvrages dans le budget documentaire
(Par ordre décroissant de pourcentage)

Bibliothèques	Dépenses/ livres En M €	% des dépenses de livres
Pourcentage supérieur à 50%		
Fribourg	1,9	71,8
BNUS	0,6	57,6
Entre 20% et 49%		
Sorbonne	0,8	46,6
Grenoble 2&3	0,3	46,5
Stanford	5,22	44,3
Paris 10	0,53	43,9
Madrid	0,76	43,8
Virginia	2,88	40,4
Lyon 2	0,35	39,8
Nantes	0,85	37,8
Toulouse 1	0,34	37,3
Bâle	1,31	33,2
Paris 11	0,5	31
Montpellier	0,6	27,7
Lausanne	0,7	25,9
Nancy 1	0,27	21,5
Nice	0,28	20,8
Inférieur à 20%		
Montréal	0,91	16,2
Strasbourg	0,5	15,5
Oslo	1	15,2
Aarhus	0,56	13,6
Uppsala	0,5	13,5
Lyon 1	0,32	11,8
Barcelone	0,68	11,4
Utrecht	0,62	11
Imperial College Londres	0,42	9,5
Manchester	Non disponible	ND

En ce qui concerne le pourcentage des dépenses documentaires consacrées aux ouvrages, les BU françaises se distribuent sur l'ensemble de l'échantillon. Sans surprise, celles qui consacrent le plus fort pourcentage aux acquisitions d'ouvrages sont les bibliothèques de sciences humaines et sociales (BNUS, Sorbonne, Grenoble 2&3). A l'opposé, la bibliothèque de l'université de Lyon 1 y consacre 11,8 %, pourcentage relativement comparable à celui de son homologue britannique, Imperial College de Londres (9,5%), parti pris disciplinaire (où le livre est minoritaire en STM).

Tableau III : dépenses consacrées aux acquisitions de périodiques
(Par ordre décroissant du montant en millions d'euros)

Bibliothèques	Dépenses périodiques	Dépenses documentaires totales	% dépenses périodiques
Acquisitions supérieures à 6 M €			
Stanford	6,71	11,8	56,9 %
Acquisitions supérieures à 1 M €			
Lyon 1	1,86	2,71	68,8 %
Montréal ^{26*}	1,47	5,63	26,1 %
Bâle	1,34	3,95	34 %
Utrecht	1	5,61	17,8 %
Lausanne	1	2,76	35,9 %
Nantes	1	2,25	44 %
Acquisitions supérieures à 500 000 M €			
Sorbonne	0,97	1,71	57 %
Paris 11	0,88	1,61	54,7 %
Oslo	0,87	7,13	12,2 %
Virginia	0,86	7,11	12 %
Strasbourg	0,78	3,2	24,7 %
Fribourg en Brisgau	0,72	2,64	27,3 %
Nancy 1	0,56	1,3	43,3 %
Aarhus	0,51	4,1	12,5 %
Acquisitions inférieures à 500 000 M €			
Montpellier	0,5	2,16	23 %
Toulouse 1	0,4	0,93	43,7 %
Nice	0,4	1,35	29,7 %
Uppsala	0,4	3,7	10,8 %
Paris 10	0,38	1,2	31,8 %
Lyon 2	0,27	0,9	31,3 %
Grenoble 2&3	0,26	0,64	40,5 %
BNUS	0,23	1	23 %
Imperial College Londres	0,23	4,44	5,2 %
Barcelone	ND	6	ND
Madrid	ND	1,73	ND
Manchester	ND	6,56	ND

²⁶ NB Chiffre pour Montréal obtenu par déduction : 4 552 583 € pour les périodiques dont 3 078 106 € pour l'électronique.

Tableau IV : Acquisitions de périodiques imprimés : pourcentage du budget documentaire
(Par pourcentage décroissant de dépenses)

Bibliothèques	Dépenses périodiques En M €	% de dépenses périodiques/ dépenses documentaires totales
Lyon 1	1,86	68,8
Sorbonne	0,97	57
Stanford	6,71	56
Paris 11	0,88	54,7
Nantes	1	43,9
Toulouse 1	0,4	43,7
Nancy 1	0,56	43,3
Grenoble 2&3	0,26	40,4
Lausanne	1	35,9
Bâle	1,34	34
Paris 10	0,38	31,8
Lyon 2	0,27	31,2
Nice	0,4	29,6
Fribourg en Brisgau	0,72	27,2
Montréal	1,47	26,1
Strasbourg	0,78	24,7
BNUS	238 471	23
Montpellier	0,5	23
Utrecht	1	17,8
Aarhus	0,51	12,5
Oslo	0,87	12,2
Virginia	0,86	12,1
Uppsala	0,4	10,8
Imperial College Londres	0,23	5,2

Non disponibles : Barcelone, Madrid et Manchester

Parmi les 8 bibliothèques consacrant plus de 40% de leur budget documentaire aux périodiques imprimés, 7 sont françaises. Cependant, selon les directeurs de bibliothèque, les achats d'ouvrages constituent fréquemment la variable d'ajustement des budgets, la continuité des abonnements étant considérée comme une priorité.

Le faible pourcentage des budgets consacré aux abonnements de périodiques imprimés peut avoir des significations assez différentes : ou bien le budget global d'acquisitions est insuffisant, ou bien la bibliothèque mise sur les abonnements en ligne, comme dans le cas de l'Imperial College et d'autres bibliothèques ainsi que le montrent les pourcentages du tableau suivant.

Tableau V : budget consacré à l'acquisition de ressources électroniques

Bibliothèques	Dépenses ressources électroniques	Dépenses documentaires totales	% Dépenses ressources électroniques/
Oslo	5 116 400	7,13	71,7
Utrecht	4	5,61	71
Montréal	3,9	5,63	69
Stanford ²⁷	3,67	11,8	31,1
Imperial College Londres	3,61	4,44	81,2
Virginia	3,35	7,11	47
Uppsala	2,7	3,7	72,9
Aarhus	2,47	4,1	60,3
Strasbourg	1,9	3,2	59,7
Bâle	1,17	3,95	29,7
Montpellier	0,84	2,16	38,9
Lausanne	0,77	2,76	27,9
Manchester	0,62	6,56	9,5
Nice	0,6	1,35	43,6
Lyon 1	0,56	2,71	20,6
Fribourg	0,51	2,64	19,3
Nantes	0,40	2,25	18,0
Nancy 1	0,34	1,3	26,2
Sorbonne	0,28	1,71	16,2
Paris 10	0,27	1,2	22,7
Paris 11	0,27	1,61	17
Lyon 2	0,17	0,9	20,2
Toulouse 1	0,17	0,93	18,7
Grenoble 2&3	0,15	0,64	23
BNUS*	0,08	1	7,6
Barcelone	ND	6	ND
Madrid	ND	1,73	ND

BNUS : accord de répartition des acquisitions avec le SCD qui acquiert la majeure partie des ressources électroniques pour la collectivité universitaire strasbourgeoise.

²⁷ NB : Stanford distingue le contenu : 1 541 135 € et l'accès: 2 128 473 €

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES

61 -65 RUE DUTOT

75732 PARIS CEDEX 15

01 55 55 25 39